

Zeitschrift: Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen
Band: 61 (1976)
Heft: 6

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Messenger Raiffeisen



6

Organe officiel
de l'Union suisse
des Caisses
Raiffeisen

Paraît
chaque mois
61^e année
Lausanne
Juin 1976

J.A. 1000 Lausanne 1

Les éléments de la confiance

Nous venons de dire ici (Voir « Messenger » No 4 d'avril dernier) que la confiance consciente et éclairée ne se marchande pas, qu'il faut la gagner, et que celui qui se trouve au service du public doit tout mettre en œuvre pour la conserver comme le bien le plus précieux. Tâchons d'énumérer aujourd'hui les principaux éléments dont dépend cette confiance hypersensible d'une économie libre, pour nos Caisses Raiffeisen tout spécialement, comme institutions bancaires.

Les éléments d'ordre structurel de toute société, d'une société coopérative en particulier, en constituent l'armature ou pierre d'angle. La valeur des principes fondamentaux qui régissent notre mouvement d'autofinancement rural et surtout la fidélité avec laquelle ils sont intégralement appliqués donnent l'explication à l'attrait que suscitent nos établissements de crédit mutuel auprès des pouvoirs publics et des populations laborieuses, valeur consacrée par un siècle d'expérience fructueuse.

Solide fondement de la Caisse Raiffeisen, la responsabilité solidaire des sociétaires en est la garantie de premier ordre qui donne une sécurité absolue aux déposants. C'est l'expression tangible

de la noble idée sociale de l'entraide. Le prestige qui en résulte accroît la confiance et assure un rayonnement considérable à l'entreprise. D'ailleurs aussi, on peut affirmer que le sentiment de la responsabilité partagée est un facteur actif de bonne gestion, preuve en est que jamais une Caisse Raiffeisen n'a dû faire appel à cette garantie solidaire des sociétaires.

Et le cercle restreint d'activité, limité généralement à la commune ou à la paroisse, éveille et entretient l'esprit de corps par une liaison étroite et efficace des membres qui se connaissent et profitent des possibilités incessantes d'information et d'éducation. Là se trouve la source des forces spirituelles et morales dans lesquelles se renouvelle sans cesse le système coopératif et qui tiennent en éveil le sens de l'entraide et de l'idéal communautaire.

Les principes sérieux d'administration inspirent également confiance. J'en ai été le témoin en face d'un brave paysan venu, disait-il, pour s'enquérir des conditions exigées pour l'octroi d'un prêt. Mes renseignements explicites le convainquirent : demande d'admission au sociétariat, versement de la part sociale, prêt uniquement contre garantie, demande

étudiée par le comité de direction, usage utile et éducatif du crédit, obligation de l'amortissement... Manifestant sa satisfaction, mon interlocuteur déclara d'emblée : « Cela suffit ! Si les prêts ne sont accordés que sous les conditions que vous venez d'énoncer spontanément, les dépôts d'épargne effectués auprès de votre Caisse sont certainement sûrs. » Et là dessus, tirant de sa poche une grosse bourse de cuir, il en sortit une liasse de billets, me priant d'en inscrire le montant comme premier versement sur un livret d'épargne...

Comme couronnement à ces principes, précisons que la Caisse Raiffeisen locale n'est pas livrée à l'isolement, à ses propres forces. Elle est affiliée à la fédération cantonale ou régionale des Caisses Raiffeisen, mais surtout agrippée au roc solide que constitue l'Union Raiffeisen suisse de Saint-Gall avec sa Banque centrale, son secrétariat et son service juridique de renseignements, son office de révision assurant le contrôle professionnel des Caisses locales, son économat et son journal mensuel « Le Messenger Raiffeisen ».

Dans l'ordre matériel des choses, la confiance découle tout naturellement de la solidité de l'institution bancaire : un bilan sain ne

contenant que des actifs de premier choix, une forte réserve ou fortune commune qui couvre ou en tout cas allège puissamment l'engagement personnel des sociétaires, une liquidité abondante donnant la possibilité de satisfaire à tous les besoins rationnels de crédit. Le fait que jamais un déposant d'une Caisse Raiffeisen affiliée à l'Union suisse n'a perdu un sou témoigne de cette solidité et de la sécurité absolue des fonds confiés.

La saine et consciencieuse administration des affaires concourt également à l'heureux développement de l'institution. Elle fait appel aux qualités d'ordre moral des dirigeants responsables, spécialement à la compétence du gérant, à son expérience, à son honnêteté et à sa probité, comme aussi à son esprit d'exactitude et à son amabilité. Par son entregent au service des clients, par son bon sens dans l'information des sociétaires, le gérant fait rayonner l'esprit raiffeiseniste. Tous les administrateurs doivent faire preuve de fidélité indéfectible dans l'application des principes fondamentaux, dans le respect des statuts et règlements. D'ailleurs, dans nos Caisses Raiffeisen, toute l'administration des affaires comme la gérance et la surveillance sont entre les mains de citoyens connus, estimés, choisis par les sociétaires dans l'esprit des plus purs principes de souveraineté populaire, au cours de l'assemblée générale qui est l'expression de la véritable démocratie dans le secteur de l'épargne et du crédit. Débiteurs et déposants-sociétaires y débattent librement les problèmes qui touchent leurs propres intérêts.

Mais la fleur des qualités morales reste avant tout la discrétion. Si la morale populaire condamne sévèrement toute indiscretion, elle apprécie d'autant plus la discrétion absolue comme qualité essentielle des services que doit offrir une banque à sa clientèle. La conscience même se sent directement concernée dans la

question du secret professionnel. Le tact et la retenue guidés par une attitude discrète et loyale attirent la confiance. C'est l'occasion de répéter la sentence du sage : « Avant de parler, fais tourner ta langue sept fois dans ta bouche, tu auras le temps de penser au bien que tu fais et au mal que tu pourrais faire. »

La confiance appelle la confiance, d'où il ressort que le succès amène le succès. Mais attention ! La confiance est une plante délicate : une fois fanée, elle ne s'épa-

nouit plus. Elle doit rester le titre de noblesse des Caisses Raiffeisen comme l'entraide son titre de fraternité. Il y va de leur prestige. Que cette pensée soit toujours le sujet de méditation des militants raiffeisenistes, tous liés par cette règle d'honneur issue d'une saine prise de conscience. Ainsi guidées par des valeurs morales et spirituelles, les Caisses Raiffeisen donnent un exemple caractéristique d'action coopérative, source de bonheur et de prospérité.

Fx

Chronique économique et monétaire

Il ne fait pas de doute que l'activité économique est en reprise dans presque tous les pays industrialisés. Les importants stocks accumulés ces dernières années se résorbent peu à peu sous l'effet de l'accroissement de la demande et les exportations reprennent une certaine vigueur. Les stimulants conjoncturels sont essentiellement la reprise de la consommation et les programmes de relance gouvernementaux dont les effets commencent à se faire sentir.

Le taux de chômage reste cependant très élevé presque partout et on ne peut, au mieux, que constater un frein à son évolution. La reprise enfin n'est pas ressentie dans tous les secteurs. Dans presque tous les pays, celui de la construction reste très anémique. Enfin, autre motif de prudence dans l'évaluation de la situation, tous les experts reconnaissent que l'inflation n'est pas définitivement vaincue et que le renchérissement demeure même excessif dans plusieurs pays.

Si l'on examine la situation dans les pays industriels, on constate presque partout des signes de reprise et parallèlement des éléments négatifs contrariaires. Presque partout la consommation intérieure est en reprise, mais la demande extérieure reste faible et, à côté d'un accroissement de la production industrielle, se manifeste un taux de chômage constant (sauf aux U.S.A. où ce taux a diminué), sinon aggravé.

Ce n'est sans doute que dans le courant de l'automne prochain que l'on pourra dire si nous vivons actuellement une reprise réelle ou bien une simple manifestation provisoire des effets des politiques conjoncturelles. La reprise de la demande privée provient-elle d'une renaissance de la confiance ou bien est-elle le résultat d'une privation qui a trop duré et qui se manifeste ici ou là par une diminution sensible de l'épargne ? Pour une réponse, les experts sont unanimes à donner rendez-vous à l'automne prochain !

La situation en Suisse

Ce n'est pas à tort que l'on a dit que la Suisse était sans doute l'un des pays les plus durement touchés par la crise, en particulier sur le plan du chômage (compte tenu de l'importance de son chômage « exporté ») et sur celui de la production industrielle. L'inventaire des causes de la récession suisse a été dressé avec une assez grande précision : récession mondiale, inflation généralisée, politiques déflationnistes dont les effets se manifestent aujourd'hui seulement, cours excessif du franc suisse, etc... Les avis divergent sur l'importance relative de chacun de ces facteurs récessionnistes. A nos yeux, les deux causes les plus importantes de notre récession actuelle résident dans la dépression mondiale et dans la surévaluation de notre monnaie. Or, nous n'avons au-

cun moyen d'influencer la reprise mondiale, et il semble bien que la surévaluation du franc suisse soit acceptée chez nous comme une fatalité.

Pour certains, notre franc aurait atteint aujourd'hui un plafond et nous devrions nous habituer à un tel cours. Pour d'autres cependant, aucune raison ne s'impose pour penser que notre franc ne pourrait pas grimper encore, entraînant notre industrie d'exportation vers une situation dramatique. Pour ces mêmes économistes, nos autorités monétaires ont fait preuve d'une grande légèreté et il serait grand temps d'envisager une série de mesures draconiennes se rapprochant d'une certaine forme de contrôle des changes. Nous pensons en particulier aux interventions énergiques du conseiller national neuchâtelois Aubert, inspiré par les analyses pertinentes du professeur Juvet. Nous y reviendrons plus loin.

Des nombreuses analyses de la situation de nos principales branches économiques, il ressort que notre pays approcherait du creux de la vague. C'est le cas en particulier de l'industrie textile, de la chimie et de l'alimentation. La situation reste cependant difficile pour l'industrie des machines, l'horlogerie et la construction. Ici aussi, tous les experts reconnaissent que ce n'est que dans le courant de l'automne que l'on saura si la reprise se généralisera dans tous les secteurs.

Mais on ne doit de toute manière pas s'attendre avant longtemps à une nouvelle période de surchauffe. Trop d'éléments négatifs subsistent actuellement, parmi lesquels le grand nombre de facteurs de production inemployés, le coût élevé des matières premières et énergétiques, le risque latent d'une nouvelle poussée inflationniste et surtout le désordre du système monétaire international. Sur ce point, notre pays est certainement celui qui souffrira le plus longtemps et le plus profondément de cette anarchie par suite de la surévaluation de sa monnaie, la fuite des capitaux vers les monnaies-refuges et la généralisation des changes flottants. Revenons à l'analyse du professeur neuchâtelois Jean-Louis Juvet lors du XVII^e séminaire pédagogique de Chexbres, séminaire organisé par la société « Jeunesse et économie ». Pour cet économiste, nos autorités monétaires

ont fait preuve d'une grande inconséquence. La première erreur de la Banque nationale et de nos autorités politiques fut d'avoir annoncé que le flottement de notre monnaie ne serait que de courte durée. La seconde erreur est de n'avoir pas compris le danger que représentait le flottement des monnaies pour un petit pays à forte place financière. Enfin, ces erreurs n'ont pas été corrigées lorsque se présentait pour nous l'occasion d'entrer dans le serpent monétaire au printemps 1973.

Le résultat de cette « navigation aveugle dans le brouillard » : une appréciation moyenne de plus de 20 % du franc suisse par rapport aux autres monnaies. Mais ce qui est plus grave, aux yeux du professeur Juvet, c'est que nos autorités ne semblent pas réaliser qu'il n'y a aucune raison que cette surévaluation ne s'aggrave pas. Des mesures s'imposent et le professeur Juvet en cite quelques-unes : constitution d'un fonds de stabilisation des changes secret, obligation pour les banques d'équilibrer leurs opérations de devises au comptant et à terme, contrôles sélectifs auprès des banques et des sociétés fiduciaires, etc...

Ces mesures nous semblent réalistes. Elles rejoignent notre propre analyse qui nous fit réclamer il y a quelques mois déjà l'introduction en Suisse d'un rigoureux contrôle des changes. Si en effet nous ne prenons pas enfin des mesures strictes, notre industrie d'exportation sera toujours plus mal placée face à la concurrence étrangère. Il en résultera une diminution des bénéfices et un frein à la recherche, condition de survie de notre industrie spécialisée. Conséquence fiscale enfin : la réduction des recettes fiscales en provenance de l'industrie devra être compensée par un accroissement des impôts privés. L'annonce faite récemment par Sandoz d'envisager le développement de ses activités surtout à l'étranger devrait faire réfléchir, pendant qu'il en est encore temps, nos responsables de notre politique monétaire.

En conclusion, on peut admettre que la prudence s'impose dans l'appréciation de la situation économique et de la relance. Mais il est bien certain que notre économie restera très dépendante à court terme de la reprise en particulier en Allemagne, aux U.S.A. et en France. A long terme,

nous ne pouvons envisager l'avenir avec optimisme que si nous admettons que les temps ont changé et qu'il est temps pour notre pays d'adopter une politique monétaire courageuse en fonction du flottement généralisé des monnaies.

Roger Schindelholz

Dans nos Caisses Raiffeisen

Pour en revenir aux marchés de l'argent et des capitaux qui intéressent les dirigeants de nos Caisses, quelle est la situation au moment où ces lignes sont écrites ? Les comptes à vue et à terme à la banque centrale sont nos plus fidèles indicateurs. Nous avons relevé en mars et avril un important fléchissement des dépôts. Nous pouvons même dire que les apports de capitaux frais ont été faibles. La cause de ce revirement ne réside pas dans un recul des économies confiées à nos institutions mais uniquement dans le fait qu'elles ont dû honorer de très nombreuses et importantes promesses de crédit.

Cette évolution n'a rien d'alarmant, le but de nos coopératives d'épargne et de crédit étant précisément de faire travailler, dans la mesure du possible, les économies confiées par les classes modestes et moyennes du pays dans les circonscriptions coopératives qui les ont produites. Il faut toutefois faire preuve de circonspection, de la prudence et de la retenue aussi qui doivent nous permettre de maintenir une réserve de liquidités amplement suffisante, toujours bien en rapport avec le volume des capitaux confiés.

N'oublions pas que les gros comptes et les dépôts importants peuvent déclencher à très court terme — en épargne notamment — de forts retraits de capitaux. Le vieux dicton qui recommande de ne pas manger tout son blé en herbe, garde aujourd'hui encore, et dans ce secteur spécialement, toute sa valeur.

Le 14 mai dernier, l'Union des banques cantonales a tenu son assemblée générale. A cette occasion, M. Leutwiler, président de la direction générale de la Banque nationale suisse fit part, à un auditoire certainement attentif, de ses préoccupations au sujet de l'ampleur des crédits accordés par les banques. A son avis, nous nous trouvons actuellement dans une situation semblable à celle qui caractérisa

l'année 1972, qui conduisit à de fortes poussées inflationnistes. Les dirigeants de nos Caisses saisisrent certainement toute la portée du solennel avertissement donné aux grands responsables de nos banques d'Etat (nous citons le passage du communiqué de l'ATS) : « En cas d'amélioration de la conjoncture, les banques ne doivent par conséquent pas s'attendre à ce que la Banque nationale leur laisse toute la

liberté qu'elles pourraient désirer. Elle serait obligée de prendre des mesures pour restreindre les crédits. »

A bon entendeur salut.

18/5/76

-pp-

Pensée

Les lâches meurent de nombreuses fois avant leur mort... *Shakespeare*

Le 68^e rapport de la Banque nationale suisse sur l'exercice 1975

C'est avec l'intérêt habituel que nous avons étudié le rapport annuel de notre institut d'émission, qui est une véritable mine de renseignements.

L'abondante matière traitée fait l'objet de trois chapitres principaux intitulés :

- *Politique de la Banque nationale*
- *Evolution de l'économie internationale*
- *Evolution de l'économie suisse*

C'est dans la dernière partie que nous puisons les extraits des chapitres consacrés notamment à la situation et à l'évolution du marché monétaire, du crédit et des bilans bancaires, du marché des capitaux qui intéressent plus particulièrement les dirigeants de nos Caisses Raiffeisen suisses.

(Les passages soulignés l'ont été par nous.)

-pp-

* * *

Evolution du marché monétaire

Le marché de l'argent s'est caractérisé par une forte liquidité due aux interventions de la Banque nationale sur le marché des changes, à l'afflux de fonds de tiers dans les banques et à la faible demande de crédit. Le 6 janvier, après presque deux ans d'interruption, la Banque nationale a repris ses interventions, ce qui a facilité le remboursement de l'aide qu'elle avait consentie aux banques en vue de l'échéance annuelle. Afin de maintenir la liquidité du marché dans certaines limites, la Banque nationale a prélevé, à la fin du mois de février, de nouveaux avoirs minimaux sur l'état et sur l'accroissement des engagements envers l'étranger, pour un montant de 500 millions de francs. Elle a compensé ainsi une partie des

achats de devises, qui s'élevaient déjà à 1,2 milliard de francs à la mi-janvier. Il convient de rappeler que, depuis le mois de novembre 1974, les engagements en Suisse n'étaient plus soumis au versement d'avoirs minimaux. Les bonnes dispositions du marché ont entraîné un recul marqué des taux d'intérêt à court terme.

Les swaps¹ dollars contre francs, conclus au mois de décembre 1974 pour un montant de 510 millions de francs, sont venus à échéance au mois de mars. Aussi les banques ont-elles recouru largement, à la fin du premier trimestre, au crédit de l'institut d'émission. Au mois d'avril, le marché de l'argent s'est resserré et les comptes de virements sont descendus pour la première fois au-dessous de 5 milliards de francs, alors qu'ils s'étaient inscrits généralement à plus de 6 milliards pendant le premier trimestre. Cette évolution est imputable, entre autres, aux conversions effectuées dans le cadre des exportations de capitaux, qui avaient absorbé d'importantes disponibilités. A la fin du mois d'avril, la Banque nationale a donc libéré des avoirs minimaux à raison de 300 millions de francs en chiffre rond. De plus, elle a proposé aux banques des swaps à trois mois. Les établissements de crédit ont utilisé ces facilités aux mois d'avril et de mai pour environ 220 millions de francs.

A la fin du mois de mai, la Banque nationale a réduit les avoirs minimaux, portant sur quelque 400 millions de francs. En outre, elle a libéré 150 millions de francs bloqués temporairement ensuite du dépassement

¹ Swaps = opérations en devises, donc en créances sur l'étranger en monnaie étrangère et payables à l'étranger. Le vendeur des devises les cède au comptant (moyennant paiement immédiat) et en même temps les rachète à terme ou vice versa.

de l'accroissement du crédit. Au début de l'année, 1 milliard de francs en chiffre rond étaient inscrits sur le compte spécial ouvert à cet effet à l'institut d'émission. Au mois de mars, la Banque nationale a exigé le versement du dépassement constaté à la fin du mois de janvier ; simultanément, elle a libéré, à l'échéance du délai de trois mois, les fonds bloqués depuis le mois de décembre. Cette opération n'a pas résorbé de nouvelles disponibilités, car le dépassement du mois de janvier n'excédait pas celui du mois d'octobre. Les versements exigés et les montants libérés à la fin du mois de mai et au mois de juin, ensuite du dépassement annoncé à la fin du mois d'avril, se sont traduits par une libération nette de 150 millions de francs environ. Ainsi, 850 millions de francs en chiffre rond demeuraient bloqués sur le compte spécial.

A la mi-juin, les avoirs en comptes de virements atteignaient le niveau élevé de 6,5 milliards de francs. Lors de l'échéance semestrielle, les banques n'ont pas utilisé la moitié des swaps mis à leur disposition, dont le montant était de 1 milliard de dollars. En revanche, elles ont recouru largement au crédit de l'institut d'émission. L'aide totale de la Banque nationale s'est chiffrée alors à 3,5 milliards de francs, contre 4,8 milliards l'année précédente et 4,3 milliards à la fin du mois de mars 1975. Les avoirs en comptes de virements à l'institut d'émission se sont inscrits à 8,4 milliards de francs à la fin du mois de juin, contre 8,8 milliards en 1974, et 8,7 milliards au mois de mars 1975. Le faible besoin de disponibilités additionnelles n'était pas dû uniquement à l'abondante liquidité du marché de l'argent, mais aussi au fléchissement sensible de l'augmentation saisonnière des billets en circulation.

Au cours du troisième trimestre, les comptes de virements se sont maintenus généralement bien au-dessus de 5,5 milliards de francs ; ils ont dépassé souvent 6 milliards de francs. Les swaps conclus au mois de mai sont arrivés à échéance au mois d'août. Les fonds bloqués au mois de juin, à la suite du dépassement de l'accroissement autorisé du crédit à la fin du mois d'avril, qui se montaient à 550 millions de francs environ, ont été libérés au mois d'août également et au cours de la première moitié du mois de septembre. Le solde du dépassement constaté à la fin du mois de juillet 1974, soit quelque 300 millions de francs, a été libéré durant la seconde quinzaine du mois de septembre. Ainsi, le compte spécial sur le-

quel les dépassements de crédit étaient retenus, ne présentait plus qu'un solde insignifiant.

Afin que le développement de la base monétaire reste conforme aux objectifs fixés à l'évolution de la masse monétaire, l'institut d'émission a épongé une partie de ces disponibilités supplémentaires en plaçant dans les banques, au début du mois de septembre, des rescriptions de stérilisation pour 425 millions de francs.

L'échéance du mois de septembre n'a pas posé de problèmes. Le recours à l'aide de la Banque nationale s'est élevé à 3,3 milliards de francs. Les banques ont préféré de nouveau faire appel au crédit d'escompte et aux avances sur nantissement ; elles n'ont guère utilisé que la moitié des swaps offerts. A la fin du troisième trimestre, les avoirs en comptes de virements se montaient à 8,3 milliards de francs, contre 8,4 milliards un an auparavant. Au mois d'octobre, une courte prolongation des swaps conclus lors de l'échéance a permis de surmonter des tensions passagères.

L'approche de l'échéance annuelle s'est fait sentir dès la fin du mois de novembre. Les billets en circulation ont augmenté de 1 milliard de francs au cours de la semaine précédant l'échéance mensuelle, pour se fixer à 18,3 milliards. Cette expansion a été plus forte que l'évolution des derniers mois ne l'aurait laissé croire. Cependant, les billets en circulation ne dépassaient que de 0,9 % le niveau de l'année précédente. La Banque nationale a annoncé suffisamment tôt qu'elle était prête à fournir au marché les disponibilités supplémentaires que nécessitait l'échéance annuelle. Au début du mois de décembre, elle a proposé des swaps pour un montant de 1,2 milliard de dollars. Par la suite, elle a accepté d'en accroître le volume, lorsque des signes de tension sont apparus sur le marché de l'argent. Elle est parvenue ainsi à reporter une hausse de taux préjudiciable à la politique des changes. A l'échéance annuelle, les banques ont utilisé l'aide de l'institut d'émission pour un montant de 7,1 milliards de francs. Les swaps dollars contre francs se sont élevés à 4,8 milliards de francs, les crédits de la Banque nationale, à 1,8 milliard et les mises en pension de rescriptions de stérilisation, à 0,5 milliard. En raison des abondantes disponibilités supplémentaires, les comptes de virements à la Banque nationale ont atteint 11,5 milliards de francs. A la fin de 1974, ils s'étaient chiffrés à 9,5 milliards de francs. Le montant des billets en cir-

culution est parvenu à son niveau le plus élevé de l'année peu avant les fêtes ; il était alors de 20,2 milliards de francs, contre 20,3 milliards en 1974. A l'échéance, il s'inscrivait à 19,1 milliards de francs, ou à 1,6 % au-dessous du montant de l'année précédente.

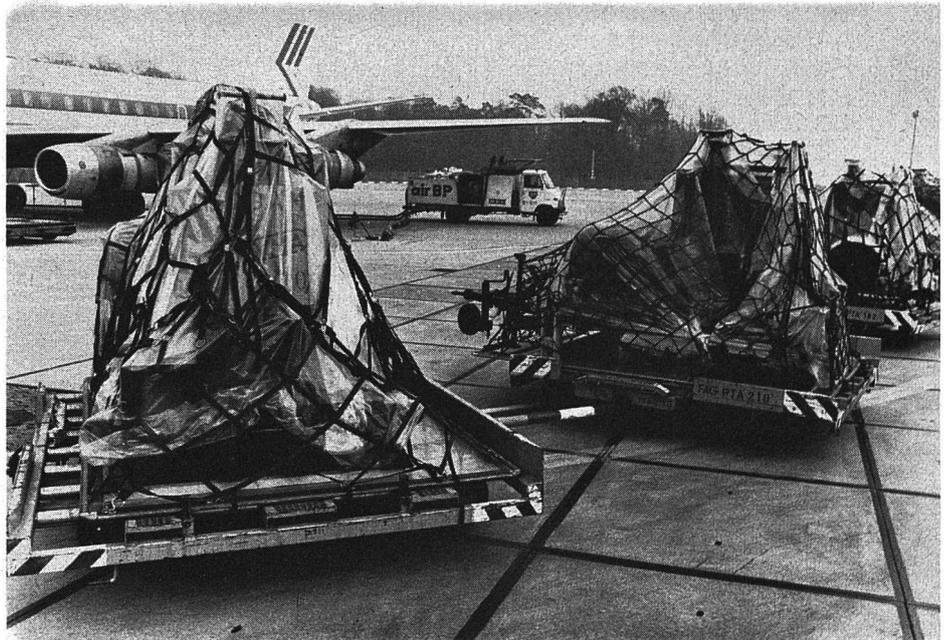
Evolution du crédit et des bilans bancaires

D'entente avec la Banque nationale, le Conseil fédéral a décidé d'assouplir considérablement, à partir du 15 janvier, l'encadrement du crédit, en raison de la situation dans la construction. La construction de logements d'intérêt général a été soustraite à la limitation ; en étaient également exceptés, mais sur demande, les crédits destinés à l'élaboration de projets de construction jusqu'à la fin de la phase de préparation, à la construction de logements non luxueux et à des travaux d'équipement collectif, qui pouvaient jusqu'alors être imputés partiellement sur le contingent spécial.

Le ralentissement de la demande de crédit a amené le Conseil fédéral, à l'instigation de la Banque nationale, à abroger la limitation de l'expansion

du crédit, avec effet au 1er mai 1975. L'institut d'émission a invité les banques à poursuivre une politique mesurée du crédit et à observer certaines priorités. Il leur a demandé d'accorder des crédits avant tout aux entreprises compétitives qui se heurtaient à des difficultés de trésorerie, en raison de la récession, ainsi qu'aux industries d'exportation touchées par l'évolution des cours de change. Il les a priées également de financer des investissements publics et privés, susceptibles de préserver le niveau de l'emploi. En outre, les banques ont été conviées à vouer, dans le cadre de la répartition sectorielle et régionale de leur crédit, une attention particulière aux régions de montagne et aux parties du pays les moins développées.

Ainsi que l'on pouvait s'y attendre, la levée de l'encadrement du crédit n'a pas provoqué une animation substantielle du crédit bancaire. Les crédits accordés en Suisse par les 72 banques qui remettent des données mensuelles ont augmenté de 4,8 milliards de francs en 1975, et se sont inscrits à 116 milliards. En 1974, l'augmentation nette des crédits avait atteint 7,7 milliards de francs. Le taux annuel d'accroissement a passé de



LES PÉLERINS SOUS LES PROJECTEURS

Francfort/Main (DaD) — Près d'un demi-million de musulmans font chaque année le pèlerinage à La Mecque, ville sainte de l'Islam où se trouve la Ka'ba ; c'est dans ce sanctuaire qu'est exposée la Pierre noire remise par l'ange Gabriel à Ismael. Juste avant le début du pèlerinage, des batteries de projecteurs de la République fédérale d'Allemagne ont quitté l'aérodrome de Francfort/Main (photo) à destination de La Mecque. Il s'agit d'installations autonomes d'éclairage, réalisées par une entreprise de Kassel, qui ont déjà fait leurs preuves sur les aéroports et les chantiers, pour les prises de vues au cinéma et à la télévision, en Allemagne et dans de nombreux pays étrangers. Ces projecteurs fourniront désormais le soir une lumière adéquate aux pèlerins musulmans venus des quatre coins du monde. Cent projecteurs mobiles ont ainsi pris la voie des airs pour Djeddah avec quelque 400 caisses d'accessoires.

(wl - « Flash sur l'Allemagne »)

7,4 % à la fin de 1974 à 5 % au mois de juin et à 4,3 % au mois de décembre. Il était alors de 4,9 % dans les banques cantonales, contre 6,2 % un an auparavant, de 3,8 %, contre 9,1 %, dans les grandes banques, de 3,4 %, contre 7,1 %, dans les banques locales, et de 5,3 %, contre 6,3 %, dans les caisses d'épargne. Ainsi, les taux d'accroissement, qui divergeaient fortement d'une catégorie de banque à l'autre en 1974, se sont rapprochés nettement, à un niveau inférieur. Les avoirs en comptes débiteurs ont progressé de 0,2 milliard de francs, contre 2,9 milliards en 1974 ; à la fin du mois de décembre, ils ne dépassaient plus que de 0,3 % le niveau atteint l'année précédente. Cette évolution s'explique surtout par l'importante réduction du volume de la construction, et par la diminution des stocks. Pendant la même période, les comptes courants débiteurs ont reculé, à eux seuls, de 3,1 milliards de francs. Par contre, les avances à terme fixe ont augmenté de 4,6 milliards de francs, en raison aussi, semble-t-il, des crédits transitoires consentis aux entreprises les plus touchées par la récession. De même, les prêts hypothécaires, qui sont destinés à consolider des crédits de construction, ont progressé de 4,4 milliards de francs ; ils ont augmenté de 8,2 % en une année.

L'assouplissement, au mois de janvier, et l'abrogation, au mois de mai, de la limitation du crédit ont été à l'origine d'un *important accroissement des promesses de crédit à la construction*. Depuis le mois de mars, les crédits à la construction promis par 60 banques ont dépassé chaque mois le niveau correspondant de l'année précédente. Ils ont atteint 5,5 milliards de francs, contre 4,2 milliards en 1974. *Cependant, les crédits à la construction effectivement utilisés ont reculé, ce qui a provoqué un gonflement des crédits ouverts.*

Les promesses de crédit consenties par 164 banques à des résidents, qu'il s'agisse de crédits à la construction ou d'autres crédits, avaient diminué de trimestre en trimestre au cours de l'année 1974. Elles se sont accrues de nouveau à partir du premier trimestre de 1975. Leur progression s'est accélérée très fortement durant le deuxième trimestre, ce qui était dû sans doute à la suppression de la limitation du crédit. Toutefois, les crédits utilisés n'ont pas augmenté d'autant. Les crédits ouverts ont atteint 5 milliards de francs au deuxième trimestre, contre 2,2 milliards un an auparavant ; au troisième trimestre, ils se sont élevés à 4,8 milliards, con-

tre 1,7 milliard. Il faut relever cependant que les crédits ouverts avaient baissé fortement au cours des deux années précédentes. Si leur développement en 1975 est imputable probablement, dans une large mesure, à la reconstitution des marges de crédit, il n'en mérite pas moins une attention soutenue dans la perspective d'une reprise économique.

L'évolution conjoncturelle a influé fortement sur la *structure des bilans bancaires*. Dans les 72 établissements qui remettent des données mensuelles, les dépôts d'épargne, les livrets et carnets de dépôts, ainsi que les obligations de caisse se sont accrus de 13 milliards de francs pendant les onze premiers mois de l'année. A la fin du mois de novembre, les obligations de caisse dépassaient de 29,1 % le niveau de l'année précédente et les fonds d'épargne, de 13,7 %. La part des fonds de tiers au montant des bilans bancaires, qui ont progressé de 13,7 % du mois de novembre 1974 au mois de novembre 1975, a passé de 36,1 % à 37,9 %. A l'actif du bilan, les avoirs en banque à terme avaient augmenté, à la fin du mois de novembre, de 39,1 % en un an, les effets de change et les papiers monétaires, de 46,3 %. La faible demande de crédit a amené les banques à placer des fonds à l'étranger et à acquérir des titres. Leur portefeuille s'est accru de 13,2 % en douze mois. Ainsi, d'importants actifs facilement réalisables se sont formés, qui, le cas échéant, pourraient alimenter l'offre de crédit.

Evolution du marché des capitaux

Depuis le début de l'année, le marché des capitaux s'est révélé étonnamment efficace. La baisse des taux d'intérêt à court terme sur les marchés internationaux et le sentiment que les taux à long terme avaient dépassé leur point culminant ont drainé sur le marché quantité de fonds en quête de placement. Ce phénomène a accentué encore l'offre de capitaux habituellement élevée au mois de janvier. La demande étrangère semble avoir contribué aussi à soutenir le marché. En effet, l'achat de titres permettait d'éviter l'interdiction de rémunérer l'accroissement des avoirs étrangers en banque.

La Banque nationale avait limité à 1,1, éventuellement à 1,24 milliard de francs l'émission d'emprunts suisses au premier semestre. En effet, elle s'était déclarée prête à accepter le relèvement de certains emprunts, si les dispositions du marché le permettaient. Cette attitude ne tenait pas

seulement compte du raffermissement du marché, qui s'était manifesté à partir de l'automne 1974, mais également de l'évolution conjoncturelle. L'assouplissement de l'encadrement du crédit, au mois de janvier, a facilité l'adaptation de la politique à la capacité du marché. Les souscriptions dépassant parfois très largement les montants offerts, la Banque nationale a augmenté après coup, de 185 millions de francs, le volume autorisé des émissions et l'a porté ainsi à 1.4 milliard. Les émissions ont continué d'avoir un plein succès, même si les souscripteurs se sont montrés, parfois, plus sélectifs qu'auparavant. Le bon résultat des émissions a permis aux débiteurs, durant le premier trimestre, d'abaisser les taux de $\frac{1}{2}$ % en deux étapes. Les emprunts de la Confédération ont reçu également un accueil très favorable au cours du premier trimestre. Au mois de février, elle a lancé un emprunt de 250 millions de francs, à 7 $\frac{3}{4}$ %, pour une durée de 15 ans ; au mois de mars, la Banque nationale a placé à 7 %, pour le compte de la Confédération, des bons de caisse à 7 ans, d'un montant de 250 millions de francs.

Pour le deuxième trimestre, la Banque nationale a renoncé, à titre d'essai, à fixer un plafond aux émissions. La commission des émissions instituée par le Conseil fédéral devait, cependant, continuer d'opérer un choix parmi les demandes d'emprunt qui lui étaient adressées. Pour des raisons techniques, qui tenaient à une accumulation hebdomadaire excessive d'emprunts, elle a ramené le nombre des émissions de 67 à 45. Au cours du premier trimestre, elle avait autorisé 42 emprunts sur les 76 qui avaient été annoncés. Au mois d'avril, le placement des emprunts n'a plus été aussi aisé que durant les premiers mois de l'année. Les banques ont dû parfois en réduire le montant ; en d'autres occasions, elles ne l'ont fixé qu'à l'issue de la souscription. Cependant, une seule émission s'est soldée par un réel échec. D'ailleurs, le marché des capitaux n'a pas tardé à se ressaisir, le recul des taux d'intérêt à court terme ayant favorisé la conversion des dépôts à court terme en placements à long terme.

La Confédération a bénéficié aussi des bonnes dispositions du marché. Elle a emprunté 500 millions de francs au mois de juin, dont 400 millions étaient destinés à la conversion. Une tranche de 250 millions de francs a été placée à 7 $\frac{1}{4}$ %, pour une durée de 14 ans ; l'autre tranche, de 250 millions également, avait une durée de

8 ans et un taux de 7 %. Au cours du premier semestre, les émetteurs d'emprunts suisses ont prélevé 3,2 milliards d'argent frais, dont 1,2 milliard de francs durant le premier trimestre. En 1974, les montants correspondants étaient de 2,3 milliards de francs et de 0,7 milliard respectivement. Le rendement moyen des obligations de la Confédération a baissé. La capacité du marché a permis à l'institut d'émission de liquider complètement, pendant le premier semestre de 1975, le portefeuille qu'elle avait constitué en 1974, à l'occasion d'achats de soutien.

La Banque nationale a renoncé également à limiter le volume des émissions pour les troisième et quatrième trimestres. La commission des émissions a autorisé 37 emprunts au troisième trimestre et 42 au quatrième. Seuls 7 emprunts par trimestre ont dû être repoussés. On pouvait admettre que les besoins de consolidation étaient satisfaits, car de nombreux emprunts, qui avaient été reportés en 1974, ont été placés au cours du premier semestre. En outre, la demande de capitaux a diminué à la suite du recul des investissements privés. Durant le troisième trimestre, les taux des emprunts cantonaux ont baissé de $\frac{3}{4}$ %. Au mois d'août, 300 millions de francs de bons de caisse $6\frac{1}{2}$ % de la Confédération ont été placés dans les banques, pour une durée de 6 ans. Au mois de septembre, la Confédération a lancé avec succès un emprunt $6\frac{1}{2}$ %, d'un montant de 300 millions de francs et d'une durée de 15 ans. Au mois d'octobre ont eu lieu deux émissions non publiques de bons de caisse de 150 millions de francs chacune, l'une à $6\frac{1}{4}$ %, pour une durée de 8 ans, et l'autre à 6 %, pour une durée de 5 ans. Au mois de décembre, la Confédération a émis de nouveaux bons de caisse pour un montant de 300 millions de francs, libérables au mois de janvier 1976 ; le taux a été fixé à 6 %, et la durée, à 6 ans. Outre l'accroissement de l'épargne accrue, l'ampleur inhabituelle des achats de titres effectués par les banques et par les investisseurs institutionnels a contribué à soutenir le marché. Le vigoureux recul de la construction et l'apathie de la demande de logements ont limité les possibilités d'investissement immobilier offertes aux sociétés d'assurances et aux caisses de pensions. Les banques ont dû faire face à une situation semblable, dans la mesure où les fonds de tiers ont continué d'affluer et où la demande de crédit est demeurée faible. De plus, les nombreux retraits d'emprunts autorisés, qui sont intervenus surtout pendant le dernier tri-

mestre, ont influé sur le marché. Ces retraits étaient liés au déclin de l'investissement ou à l'amélioration de la trésorerie, consécutive à la diminution des stocks ; dans le cas des banques, ils s'expliquaient par l'important afflux de fonds de tiers.

En 1975, les émissions publiques d'emprunts suisses ont prélevé sur le marché 6 milliards de francs d'argent frais, contre 3,9 milliards en 1974. La part du secteur public s'est élevée à 38,3 %, contre 38 % en 1974, et celle de la Confédération seule, à 10,9 % contre 12,1 %. Si l'on ajoute les émissions de bons de caisse de la Confédération, qui ont atteint 1150 millions de francs, le recours net au marché a été de 7,1 milliards de francs ; la part de la Confédération s'est inscrite à 25,3 %, celle du secteur public en général, à 48,3 %.

Au début de l'année, le marché suisse des actions a enregistré une forte hausse. L'indice calculé par la Banque nationale a passé de 105 à 134 points jusqu'au début du mois de février. Cette reprise était due partiellement au recul des taux d'intérêt sur le marché des obligations, mais elle a compensé aussi les chutes de cours qui s'étaient produites les deux années précédentes. L'indice des actions s'établissait à 191 points à la fin de 1972 et à 160 points à la fin de 1973. La progression des cours au mois de janvier 1975 a été suivie d'une phase de consolidation durant les mois de février et de mars. Une nouvelle hausse a eu lieu au mois d'avril. L'indice était remonté à 139 points au début du mois de mai. Les cours ont baissé de nouveau aux mois de mai et de juin, ainsi qu'aux mois d'août et de septembre. Au début du mois d'octobre, l'indice avait reculé à 121 points. Par la suite, il s'est redressé et a atteint, à la fin de l'année, son niveau le plus élevé, soit 140 points. Face à la mauvaise situation conjoncturelle, le marché suisse des actions s'est montré étonnamment résistant.

Evolution des taux d'intérêt

Comme à l'étranger, les taux d'intérêt à court terme ont baissé vigoureusement sur les marchés suisses. Aux mois de janvier et de février, les grandes banques ont ramené de 6 % à 4 % l'intérêt qu'elles versent sur les dépôts à terme de 3 à 5 mois, alors que le taux des euro-francs à 3 mois tombait de 9 % à $4\frac{1}{2}$ %. Les taux des dépôts de 3 à 5 mois ont diminué encore aux mois de juin et d'août ; le taux de l'intérêt que rapportent les autres dépôts à terme a été abaissé aussi à diverses reprises, la dernière

fois au mois d'octobre. A partir du mois de novembre, la rémunération des dépôts de 3 à 5 mois s'est inscrite à $2\frac{1}{2}$ % ; elle a été de $3\frac{1}{4}$ % pour les dépôts de 6 à 11 mois et de $4\frac{1}{2}$ % pour ceux à douze mois. Au début de l'année, ces deux derniers taux s'élevaient encore à $6\frac{1}{4}$ % et à $6\frac{1}{2}$ %. Au quatrième trimestre, le taux d'intérêt des euro-francs à 3 mois se situait entre 3 % et 4 % ; celui des euro-dollars de même durée, entre 6 % et 7 %.

L'évolution du marché, mais surtout des raisons tenant à la politique des changes et à la politique conjoncturelle ont incité la Banque nationale à réduire son taux de l'escompte, de $\frac{1}{2}$ % chaque fois, les 3 mars, 20 mai, 25 août, 29 septembre et 29 octobre. Ce taux a passé ainsi de $5\frac{1}{2}$ % à 3 %. Au mois de mars, le taux officiel des avances sur nantissement a été maintenu à 6 % ; il a été abaissé par la suite, parallèlement au taux de l'escompte, jusqu'à 4 %. Les taux spéciaux d'escompte, qui avaient été relevés de $\frac{1}{2}$ % encore au début de l'année et portés à $4\frac{1}{2}$ % pour les stocks obligatoires de denrées alimentaires et fourrages, et à 5 % pour les autres stocks obligatoires, ont été réduits aux mois d'août et de novembre, où ils ont été fixés à $3\frac{1}{4}$ % et à $3\frac{1}{2}$ % respectivement. Le taux privé de l'escompte n'est descendu qu'assez modestement ; il a passé de 7 % au début du mois de janvier à $5\frac{1}{2}$ % à la fin de l'année.

Sur le marché des capitaux, la hausse des taux d'intérêt enregistrée en 1974 s'est résorbée en majeure partie. Les taux des emprunts de premier ordre ont pu être ramenés de 8 % à $6\frac{1}{2}$ % ; au mois de janvier 1974, ils s'élevaient à $6\frac{1}{4}$ %. Toutefois, l'écart de rendement entre les titres des diverses catégories de débiteurs, qui s'était accru en 1974, a subsisté. Les taux des emprunts émis par les cantons et par les banques cantonales ont reculé, de $\frac{1}{4}$ % chaque fois, aux mois de février et de mars, puis aux mois de juillet, d'août et de septembre, et enfin au mois de décembre. En raison de l'attitude sélective des investisseurs, les taux d'intérêt des emprunts émis par d'autres débiteurs ont baissé parfois avec un certain retard. Ainsi, les centrales atomiques offraient encore un intérêt de $7\frac{3}{4}$ % au mois de novembre, contre $8\frac{3}{4}$ % au début de l'année. Le rendement moyen des obligations de la Confédération a passé de 7,17 % à 6,69 % à la mi-février. La tendance à la baisse, interrompue seulement aux mois de mars, d'avril et de septembre, s'est poursui-

vie jusqu'à la fin de l'année, où le rendement n'était plus que de 5,81 %. A la fin de 1973, il s'inscrivait à 6,31 %.

L'important afflux de fonds de tiers et la faible demande de crédit ont conduit les banques à ajuster plusieurs fois les taux de l'intérêt qu'elles bonifient à leur clientèle. L'abaissement des taux des obligations de caisse a varié quelque peu d'une catégorie de banque à l'autre. Les établissements ont préféré parfois limiter le montant des souscriptions plutôt que de modifier le taux d'intérêt ; ils ont appliqué aussi, dans certains cas, des conditions différentes aux conversions, d'une part, et aux nouvelles souscriptions, d'autre part. Les grandes banques ont réduit leurs taux en cinq étapes. A la fin de l'année, ces taux étaient de 5 ¼ % pour les titres de 3 à 4 ans et de 6 % pour ceux de 5 à 8 ans. Au mois de janvier, ils allaient de 7 ¼ % à 7 ¾ %. Au mois de juillet, les taux des livrets spéciaux d'épargne ont été abaissés de ¼ % à ½ %. La rémunération des dépôts traditionnels d'épargne a diminué également de ¼ % à ½ %, avec effet au 1er octobre. Certaines banques ont reporté leur réduction ou l'ont accentuée au 1er janvier 1976.

Les intérêts perçus par les banques n'ont pas reculé au même rythme que les intérêts qu'elles versent. Les principaux taux débiteurs ont été réduits, de ¼ % généralement, les 1er juillet, 1er octobre et 1er janvier 1976. Le 1er octobre ou le 1er janvier 1976 seulement, les banques ont abaissé de ¼ % à ½ % les taux des nouvelles hypothèques, les rapprochant ainsi de

ceux des anciennes hypothèques, qui étaient demeurées inchangés, et atténuant du même coup une distorsion qui faussait le marché. A diverses reprises, la Banque nationale s'est prononcée en faveur d'une réduction accélérée des taux de l'intérêt perçu par les banques. Elle en a donné l'exemple en ajustant son taux de l'escompte.

Les propos du pédagogue

Pris sur le vif...

Décidément, on ne doit plus s'étonner de rien. Jugez-en. Une personne à la mise fort élégante, toilette ultramoderne, sort de l'auberge du village accompagnée de son enfant. Celui-ci, six à sept ans, mine éveillée, très sympathique. Sa maman traîne en laisse un ravissant loulou de Poméranie. Quelques pas, un regard circulaire, et notre étrangère, sans hésitation, se dirige vers une jolie pelouse agrémentée d'un décor floral ravissant. Sur un roc,

se dresse un magnifique bouquetin. A ses pieds, murmure une pittoresque fontaine. D'une touffe de fleurs, émerge un signal de prescription : un chien.

Le petit l'a vu, l'indique à sa maman, mais en vain, celle-ci hausse les épaules et délibérément pénètre dans la zone défendue afin de permettre à son animal de satisfaire un besoin... bien naturel. D'une fenêtre voisine, une voix courroucée : « Madame, vous ne voyez pas le signal de défense ! ». Interloquée, elle fait demi-tour et, très digne, s'éloigne. Après quelques pas, elle glisse un coup d'œil furtif vers la maison d'où venait la réprimande. Chance inouïe, plus personne. Avec désinvolture, elle regagne ce coin rêvé pour le petit toutou qui certainement n'en demandait pas tant. Le garçonnet, lui, hoche la tête en signe de désapprobation et se tient prudemment à l'écart. Le temps réglementaire, puis sans hâte, avec le sentiment du devoir accompli... pour le loulou, Madame disparaît, entraînant dans son sillage ses deux compagnons vers sa voiture dernier cri, qui bientôt, dans un impressionnant bruit de moteur, démarre et disparaît.

En face, un homme d'âge mûr a assisté à toute la scène, il salue ce départ par ces mots qui, certes, ne manquent pas d'à-propos :

« Bien mince (je ne relève pas le terme original pour ne pas choquer les lecteurs), quel culot, ça mange au restaurant, ça porte une toilette chic, ça circule en bagnole, ça se paie un toutou et c'est pas fichu d'avoir un peu d'éducation. Après tout, on devrait apprendre aux chiens à connaître les signaux, peut-être seraient-ils plus polis. » Je le pense aussi...

Pi.



L'ÉMANCIPATION COMMENCE A L'ÉCOLE

Stuttgart (DaD) — Les garçons doivent tricoter, les filles ont le droit de taper dans le ballon. L'émanicipation est visiblement considérée par beaucoup de gens comme le « monde à l'envers » : pour les garçons c'est une contrainte, pour les filles c'est un privilège de faire ce qui est normalement réservé à l'autre sexe. Heureusement que l'on se montre plus raisonnable dans les écoles de la République fédérale d'Allemagne. Les travaux manuels sont « mixtes ». C'est ainsi que l'on peut voir des garçons qui brodent et tricotent, alors que les filles manient avec dextérité la scie à découper, le rabot, le ciseau et le marteau. Il n'y a d'obligation pour personne. Tout le monde a ses chances. De toute façon, il existe depuis longtemps en Allemagne des championnats de football féminin et des concours de tricot pour hommes.

gh

Heureux temps des vacances et des voyages

Importation et exportation de billets

Les données qui suivent ont été en partie puisées dans les « Informations touristiques 1976 / 77 » du Crédit Suisse.

Pays	Monnaie	Cours des billets donnés à titre indicatif. Ils peuvent varier d'un jour à l'autre.		Importation des billets		Exportation des billets	
				indigènes	étrangers	indigènes	étrangers
Allemagne (RF)	1 DM = 100 pfennig	100 DM	= fr.s. 100.75	libre	libre	libre	libre
Autriche	1 schilling = 100 groschen	100 sch.	= fr.s. 14.10	libre	libre	sch. 15 000	libre
Belgique	1 franc = 100 centimes	100 fr.b.	= fr.s. 6.40	libre	libre	libre	libre
Danemark	1 couronne = 100 øre	100 cr.d.	= fr.s. 43.—	libre, déclaration recommandée	libre	libre jusqu'à concurr. des montants déclarés	libre
Espagne	1 pesetas = 100 céntimos	100 pes.	= fr.s. 3.95	50 000 pes.	libre	pes. 3000	libre
Finlande	1 mark = 100 penniä	100 mk.f.	= fr.s. 67.—	libre	libre, déclaration recommandée	3000 mk.f.	libre jusqu'à concurr. des montants déclarés
France	1 franc = 100 centimes	100 FF	= fr.s. 55.25	libre	libre, déclaration recommandée	FF 5000	libre jusqu'à la contre-valeur de FF 5000
Grande-Bretagne	1 livre = 100 pence	1 £	= fr.s. 4.85	libre	libre	£ 25	libre
Grèce	1 drachme = 100 lepta	100 dr.	= fr.s. 7.50	750 dr.	déclaration obligatoire pour un montant dépassant \$ E.-U. 500 ou contre-valeur	750 dr.	déclaration obligatoire pour un montant dépassant \$ E.-U. 500 ou contre-valeur
Hongrie	1 forint = 100 filler	100 forints	= fr.s. 7.50	400 forints (en coupures jusqu'à 100 ft.)	sans limite, déclaration obligatoire	400 forints (en coupures jusqu'à 100 ft.)	libre jusqu'à concurrence des montants déclarés à l'entrée
Irlande	1 livre = 100 pence	1 £ ir.	= fr.s. 4.85	libre	sans limite, déclaration oblig. p. un montant dépassant £ ir. 250	£ ir. 25	libre jusqu'à concurrence des montants importés
Israël	1 livre = 100 agorot	100 £ isr.	= fr.s. 39.—	200 £ isr. (en billets jusqu'à £ 10)	libre	200 £ isr. (en billets jusqu'à £ 10)	libre
Italie	1 lire = 100 centesimi	100 lit.	= fr.s. —.27	lit. 35 000	libre, déclaration obligatoire	lit. 35 000	libre jusqu'à concurr. des montants déclarés
Maroc	1 dirham = 100 francs	100 DH	= fr.s. 57.—	prohibée	sans limite, déclaration obligatoire	prohibée	libre jusqu'à concurr. des montants déclarés
Norvège	1 couronne = 100 øre	100 cr.n.	= fr.s. 47.—	libre (en coupures jusqu'à cr.n. 100)	sans limite, déclaration obligatoire	cr.n. 800 (en coupures jusqu'à cr.n. 100)	libre jusqu'à concurrence des montants déclarés à l'entrée
Pays-Bas	1 florin = 100 cents	100 f.h.	= fr.s. 95.50	libre	libre	libre	libre
Portugal	1 escudo = 100 centavos	100 esc.	= fr.s. 8.—	1000 esc. par adulte	déclaration obligatoire pour un montant dépassant esc. 5000	1000 esc. par adulte	libre jusqu'à 5000 esc., ou plus si déclarés à l'entrée
Suède	1 couronne = 100 øre	100 cr.s.	= fr.s. 58.50	cr.s. 6000	libre	cr.s. 6000	libre
Tunisie	1 dinar = 1000 millimes	1 din.	= fr.s. 5.90	prohibée	sans limite, déclaration obligatoire	prohibée	libre jusqu'à concurr. des montants déclarés
Turquie	1 livre = 100 kurus	100 £ t.	= fr.s. 14.50	£ t. 1000	sans limite, déclaration obligatoire	£ t. 1000	libre jusqu'à concurr. des montants déclarés

*Quelques conseils
à nos gérants et gérantes*

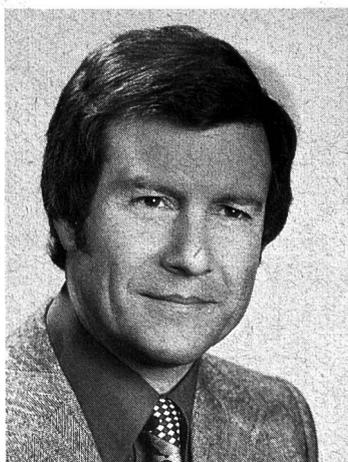
- Faites preuve de prudence dans l'acceptation de pièces de monnaie étrangères.
- N'acceptez pas sans autre n'importe quelle « mitraille » éventuellement offerte par des personnes rentrées de vacances.
- La banque centrale ne change que les pièces de monnaie des pays suivants : Allemagne, Autriche, France et Italie.

-pp-

Bilan de la banque centrale de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen au 31 mars 1976

Actifs	fr.	Passifs	fr.
Caisse, compte de virement et compte de chèques postaux	6 181 604.29	Engagements en banque à vue	537 742.71
Avoirs en banque à vue	4 509 613.63	Avoirs des Caisses affiliées à vue	387 345 766.46
Avoirs en banque à terme dont fr. 156 500 000.— échéant dans un délai de 90 jours	350 000 000.—	Avoirs des Caisses affiliées à terme	1 616 004 980.85
Avances aux Caisses affiliées	39 355 010.73	Créanciers à vue	23 460 324.37
Effets de change et papiers monétaires dont fr. 25 800 000.— de bons du trésor et rescriptions	36 694 756.75	Créanciers à terme dont fr. 750 000.— échéant dans un délai de 90 jours	4 700 000.—
Comptes courants débiteurs en blanc	3 894 231.90	Dépôts d'épargne	45 647 495.32
Comptes courants débiteurs gagés dont fr. 19 512 450.48 garantis par hypothèques	25 256 341.54	Carnets de dépôts et de placement	19 069 369.11
Avances et prêts à terme fixe en blanc	41 000 000.—	Obligations de caisse	39 551 500.—
Avances et prêts à terme fixe gagés dont fr. 2 699 948.50 garantis par hypothèques	5 009 114.20	Prêts sur lettres de gage	4 000 000.—
Crédits en compte courant et prêts à des collectivités de droit public	284 909 915.24	Acceptations et billets à ordre	—.—
Placements hypothécaires	381 809 975.65	Autres passifs	46 992 369.08
Fonds publics et titres	1 062 114 324.65		
Participations permanentes	740 022.—	<i>Fonds propres</i>	
Immeubles à l'usage de la banque	11 100 000.—	Parts sociales . fr. 65 000 000.—	
Autres immeubles	1 107 912.95	Réserves . . fr. 19 000 000.—	
Autres actifs	22 428 448.21	Solde du compte de profits et pertes fr. 4 801 723.84	88 801 723.84
Total du bilan	<u>2 276 111 271.74</u>	Total du bilan	<u>2 276 111 271.74</u>
		Avals et engagements par cautionnement	20 280 196.70

Changement à la gérance de la Coopérative de cautionnement de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen



Lors de sa séance du 22 avril dernier, le conseil d'administration de notre Coopérative de cautionnement a nommé

M. Kurt Wäschle, lic. rer. pol., fondé de pouvoir de l'Office de révision, gérant de notre Coopérative de cautionnement,

avec entrée en fonction au 1er juillet 1976. Il succédera à M. Paul Klaus, gérant en charge, qui fait valoir ses droits à la retraite après 48 années d'activité féconde au service du mouvement Raiffeisen suisse.

Bourgeois de Langenhart / TG, M. Wäschle est né en 1938 à Rehetobel, en Appenzell Rhodes-externes, où il passa sa jeunesse. Il est marié et heureux père de deux petites filles. Après avoir obtenu la maturité au gymnase de Trogen, il poursuivit ses études à l'Université de Berne où il passa sa licence. Au terme d'une acti-

tivité de plusieurs années dans une fiduciaire, il entra, en 1968, au service de l'Union suisse en qualité de réviseur. Le 1er janvier 1972, il était nommé fondé de pouvoir.

M. Wäschle fut non seulement chargé de l'expertise de Caisses affiliées. Son vaste bagage de connaissances incita la direction de l'Union à lui confier la révision d'organisations agricoles régionales importantes, en contacts étroits avec notre mouvement.

Le nouveau gérant remplit certainement toutes les conditions qui doivent être posées à l'administrateur de cette importante institution qu'est devenue notre Coopérative de cautionnement. Nous ne doutons pas qu'il

saura se montrer digne de la confiance qui lui est témoignée et qu'il s'efforcera de gérer la Coopérative de cautionnement de la même manière « magistrale » que ses prédécesseurs.

Nous présentons à M. Kurt Wäschle nos très sincères félicitations et nos vœux pour sa carrière future.

-pp-

P.S. — Nous reviendrons au moment opportun sur le magnifique « bail » raiffeiseniste de ce vieil ami Paul Klaus.

CONGRÈS RAIFFEISEN SUISSE

12 - 13 JUIN 1976

Quelques jours avant la parution de ce numéro s'est déroulé à Lausanne le 73^e Congrès Raiffeisen suisse. Le « Messenger » de juillet/août, qui paraîtra un peu plus tard que les numéros ordinaires, donnera un compte rendu de cette importante manifestation.

-pp-

Problèmes brûlants des longs jours d'été

Des dangers d'incendie existent toute l'année et menacent sans cesse tout ce qui nous entoure. Pour l'instant, durant l'été les risques suivants sont les plus imminents :

Les foins et les regains suscitent chaque année de nombreux incendies du fourrage engrangé. La surfermentation dégage une chaleur énorme laquelle, si elle s'accumule dans le tas de foin, finit par l'enflammer. Et alors, que l'agriculteur soit progressiste ou conservateur sur le plan professionnel, le spectre de l'incendie plane sur la ferme, sur l'écurie et sur la grange. Mais celui qui mesure régulièrement la température du foin ou des regains, en utilisant à cet effet la thermo-sonde, peut écarter avec succès cette menace permanente sur son patrimoine. On peut affirmer dans ce cas « A petite peine gros salaire ».

Jeunes et vieux sont attirés, les longues soirées d'été, à prendre le frais à l'extérieur de la ville, dans la forêt. Par groupe, on aime à allumer un feu, peut-être pour y rôtir un cervelas ou une saucisse. Malheureusement, ces feux sont parfois allumés en des endroits fort inopportuns, par exemple dans la forêt même ou à l'orée du bois. Et souvent aussi, on quitte la place sans se soucier de ce qu'il adviendra des braises, pensant peut-être qu'elles vont bien finir par s'éteindre... C'est en effet ce qui se produit souvent, mais pas toujours. Il suffit d'un vent léger pour attiser le feu, pour projeter des étincelles incendiaires dans la forêt. Il n'est pas rare non plus qu'un mégot de cigarette jeté au hasard, non éteint, produise le même résultat. La plupart des incendies de

forêt sont dus à un manque de réflexion, à la répugnance qu'on a de prendre la moindre peine...

Les enfants, souvent, participent à un feu. Ils en sont généralement très impressionnés et si un jour des allumettes tombent dans leurs mains, ils n'ont pas de répit avant d'avoir « bricolé » leur propre petit feu. Pour cela, ils se cachent, le plus souvent dans des endroits où le risque d'incendie est très grand. Les parents raisonnables ne laissent pas traîner les allumettes et savent attirer l'attention de leurs enfants sur les dangers que comportent ces jeux périlleux.

L'habitude de fumer une dernière cigarette au lit avant de s'endormir est une manière malheureusement aussi fréquente que typique de provoquer un incendie. On s'endort avant que la cigarette soit terminée, elle vous échappe des lèvres, roule sur la couverture ou sur le drap et la braise y met le feu. Beaucoup de fumeurs — et de fumeuses, bien entendu — ne se sont jamais rendu compte de leur imprudence... car ils ne se sont plus réveillés. Les plus chanceux ne subissent « que » des pertes financières plus ou moins lourdes !

Cipi

Avec les raiffeisenistes genevois

A Chancy



Ayant revendiqué l'organisation de l'assemblée générale de la Fédération genevoise des Caisses Raiffeisen, les dirigeants de celle de Chancy firent fort bien les choses. Répondant à la convocation du comité fédératif, 132 invités et délégués se retrouvèrent en fin d'après-midi du vendredi 7 mai, dans la salle communale décorée avec goût, où ils furent salués par le président de ce groupement cantonal, M.

Edgar Forestier (Chancy). On notait dans la salle la présence de M. René Delacuisine, chef du Service de l'agriculture, remplaçant le conseiller d'Etat Gilbert Duboule, empêché, M. Jean Revaclier, président de la Chambre genevoise d'agriculture, M. Raymond Gallay, maire de Chancy, M. Raymond Paget, directeur de la Chambre genevoise d'agriculture, M. Marc-Antoine Schaub, directeur du Registre du commerce, Mmes Scherz, vice-présidente de l'Union suisse des paysannes, et Dussoix, représentante de l'Union genevoise des paysannes. L'Union suisse de Saint-Gall était représentée pour la circonstance par MM. Joseph Roos, directeur de la banque centrale et Roland Séchaud, sous-directeur de l'Office de révision.

Après les souhaits de bienvenue adressés à l'auditoire par M. Pierre Forestier, président de la Caisse Raiffeisen locale, les délégués approuvèrent le procès-verbal de la dernière assemblée générale de Meinier en donnant décharge à son rédacteur, M. Jean Charrière (Bernex). L'appel fit ressortir la participation des 35 Caisses affiliées.

Dans son rapport présidentiel, M. Forestier s'attacha à mettre en évidence l'excellente situation matérielle des Caisses Raiffeisen genevoises qui affichaient, au 31 décembre 1975, un bilan global de 142,7 millions de francs, révélant ainsi un élargissement de 6,7 millions par rapport à l'exercice précédent. En augmentation de 103 unités, l'effectif des sociétaires atteignait 3633 coopérateurs. Illustrant le ralentissement des affaires entraîné par le renchérissement des coûts de construction et, par conséquent, du crédit, comme d'ailleurs par la récession générale qui s'amorça l'an dernier déjà, le chiffre d'affaires a porté sur une somme globale de 464,5 millions de francs, accusant un recul de 25,6 millions de francs comparativement à l'année précédente. Dans les passifs, le poste principal du secteur des fonds confiés, autrement dit celui de l'épargne, a noté une progression de 3,1 millions pour s'élever à 83,2 millions de francs, alors que le nombre des livrets en circulation était de 9140. Dans les actifs, les prêts hypothécaires occupent toujours la première place avec une créance totale de 85,7 millions de francs, soit de 3,7 millions de francs supérieure au résultat obtenu un an plus tôt.

Déjouant tous les pronostics pessimistes établis durant l'année sous revue, le rendement de ce dernier exercice, qui avait régressé de fr. 3000.— en 1974, s'est distingué par un accroissement inattendu de fr. 130 855.43, passant de fr. 467 075.13 à fr. 597 930.56. L'apport intégral de ce montant aux réserves a porté celles-ci à la coquette somme de 5,7 millions de francs.

Faisant sienne la suggestion présentée au nom des sections vérificatrices de Collex-Bossy et de Collonge-Bellerive par M. Marius Constantin, l'assemblée approuva les comptes de la fédération affichant une fortune au 31 décembre 1975 de fr. 14 873.40,

tels qu'ils furent présentés par le trésorier cantonal, M. François Chalut (Anières). A noter que pour l'année en cours, les finances de la fédération seront contrôlées par les délégués des Caisses de Cologny et de Compezières.

Par décision de l'assemblée, le statu quo sera maintenu en ce qui concerne le mode de perception de la cotisation à la charge des Caisses.

Dans son exposé intitulé « La banque centrale au service des Caisses Raiffeisen », le directeur Roos s'est plu à mettre l'accent sur l'éventail des prestations de service que la chambre de compensation monétaire qu'il dirige met à la disposition des institutions affiliées, en soulignant tout spécialement le rôle qu'elle se doit de jouer aux fins d'assurer les besoins de liquidités de l'organisation tout entière. Relevant l'adage qui veut que l'argent du village demeure au village, M. Roos n'a pas manqué de déclarer, dans cet ordre d'idées, que 90 % des dépôts émanant des Caisses genevoises ont été réinvestis par la banque centrale dans le canton même qui les a produits.

Comme chaque année, cette assemblée rendit un hommage posthume aux dirigeants raiffeisenistes décédés en cours d'exercice. C'est ainsi qu'elle honora le souvenir de MM. Edouard Weber et Humbert Annen (Jussy), de M. André Dutoit (Versoix) et de M. Albert Comé (Laconnex).

Ce fut également l'occasion de remettre le portefeuille traditionnel pour 25 ans d'activité à MM. Jean Wegmuller, de la Caisse de Jussy, et André Marchand, de celle de Compezières.

Abordant quelques propos d'actualité, le délégué de l'Office de révision commenta les chiffres principaux touchant l'évolution du mouvement sur le plan national, fit part de suggestions d'ordre pratique relatives notamment à la gérance des crédits de construction, en rappelant l'organisation prochaine, par la centrale de Saint-Gall, de cours de formation à l'intention des nouveaux gérants comme des présidents des comités de direction et des conseils de surveillance.

Apportant le message de félicitations du Gouvernement, M. René Delacuisine, chef du Service de l'agricul-

ture, exprima fort bien la satisfaction qu'il éprouvait à se retrouver parmi les responsables du mouvement raiffeiseniste genevois. Il les remercia des efforts entrepris dans le but de venir en aide à l'agriculture notamment par l'octroi des crédits indispensables à la rationalisation des entreprises.

Porte-parole de la Chambre genevoise d'agriculture, M. Jean Revaclier renseigna en primeur l'assemblée sur les mesures prises par le Grand Conseil dans le but de briser la courbe des dépenses publiques et sur la mise sous toit d'un organisme de contrôle indépendant de la gestion de l'Etat.

Après la mise au point de quelques questions d'ordre pratique, la parole fut finalement donnée au maire de Chancy, M. Gallay, dont les propos mirent un digne point final à la partie administrative.

Puis les congressistes firent honneur non seulement à l'apéritif aimablement offert par la commune de Chancy, mais également au repas, aussi succulent qu'abondant, qui fut servi par M. Genecand et son état-major, moment particulièrement agréable que la fanfare de Chancy sut agrémenter de productions fort goûtées. Merci donc aux organes locaux de Chancy de la parfaite organisation de cette journée raiffeiseniste qui laissera sans doute le meilleur souvenir à ceux qui eurent le privilège d'y prendre part.

Sd

LE MESSAGER RAIFFEISEN

Rédacteur responsable :

Paul Puipe, secrétaire de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen, Case postale 747, 9001 Saint-Gall

Administration, service des abonnements :

Union suisse des Caisses Raiffeisen
9001 Saint-Gall

Impression :

Imprimerie Favre & Favre S.A., 1020 Renens

Régie des annonces :

Annonces Suisses S.A., Saint-Gall et succursales

Pensée

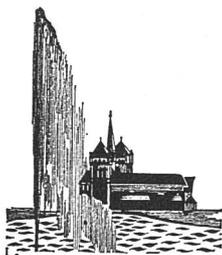
Le travail éloigne de nous trois grands maux : l'ennui, le vice et le besoin.

Voltaire

Nouvelles des Caisses affiliées

Assemblées jubilaires

Genève



Compesières

Le 13 mars 1976, en la salle paroissiale de Plan-les-Ouates, la cinquantième assemblée annuelle de la Caisse Raiffeisen de Compesières fut rehaussée par la présence de M. Roland Séchaud, sous-directeur de l'Union suisse.

Après la présentation et l'adoption des rapports habituels, l'assistance fut invitée à un apéritif-buffet et à un repas qui réunit près de trois cents personnes dans la salle communale.

A la table d'honneur, entourant les membres anciens et actuels des organes dirigeants, avaient pris place les représentants des autorités municipales et les ecclésiastiques des deux communes de Bardonnex et de Plan-les-Ouates, M. Roland Séchaud et Madame, M. Edgar Forestier et Madame, président de la Fédération genevoise, et les délégués des Caisses Raiffeisen voisines.

Le repas excellemment préparé et diligemment servi terminé, M. Edmond Petite, président du comité de direction, ouvrit la partie officielle. Il énuméra les nombreux services qu'une Caisse de crédit mutuel est à même de rendre et engagea chacun à faire œuvre de propagandiste. Il évoqua la belle figure de Raiffeisen qui fit preuve d'imagination pour soulager la misère de ses contemporains et les soustraire à une insécurité paralysante. Vieux de plus d'un siècle, les principes posés par cette personnalité attachante ont conservé toute leur valeur.

Le président du conseil de surveillance rendit ensuite un hommage reconnaissant aux vingt-quatre hommes qui, le 5 juin 1926 à l'issue d'une conférence de l'abbé Marius Bianchi, fondèrent la Caisse Raiffeisen de Compesières. En pleine crise économique dont l'un des effets était une mévente catastrophique des produits du sol, ces hommes résolus eurent le courage de se lancer dans l'aventure d'une Caisse de crédit mutuel.

Trois membres fondateurs que nous avons la joie de compter parmi nous furent chaleureusement fêtés : MM. John Magnin, Joseph Blanc et Francis Genecand. Ce dernier fit partie du comité de direction de 1926 à 1974 ; il en fut le vice-président de 1947 à 1959 et le président de 1959 à 1974.

L'œuvre qu'ils ont créée s'est magnifiquement développée. A la fin du premier exercice, elle comptait vingt-quatre membres et présentait un bilan de 20 543 francs ; au terme de l'année jubilaire, on dénombre trois cent quarante-trois sociétaires et le bilan atteint 10 070 031 francs.

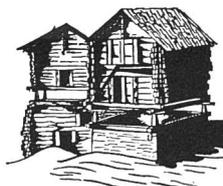
M. Pierre Guillermin, maire de la commune de Plan-les-Ouates, apporta le salut et les félicitations des autorités municipales. Il souligna l'œuvre bénéfique accomplie durant un demi-siècle en faveur de la population locale. Par des citations empruntées au curé Traber, il montra que les principes raiffeisenistes sont propres à inspirer tous ceux qui assument des responsabilités.

M. Roland Séchaud clôtura la série des allocutions en exprimant de la gratitude aux hommes de 1926, à tous ceux qui se sont dévoués dans le passé et à ceux qui se dévouent présentement pour la bonne marche de la Caisse de Compesières. Signe tangible de cette reconnaissance, il remit un vitrail, don habituel de l'Union suisse à l'occasion d'un jubilé.

L'assemblée, le repas et la partie oratoire, organisés minutieusement par le président du comité de direction, se sont déroulés dans une ambiance sympathique, chaleureuse et agréablement amicale.

Musique et danse, conversations autour des tables prolongèrent cette soirée, moments privilégiés consacrés aux rapports humains et qui laisseront un souvenir lumineux dans la mémoire de chaque participant.

J. Delétraz



Valais

Grône

Cinquantième anniversaire de la « Caisse Raiffeisen »

En 1975, notre Caisse fêtait le cinquantième anniversaire de sa fondation.

En ce jour du cinquantenaire, la première pensée des Raiffeisenistes était de rendre hommage et de remercier le Divin Créateur et Protecteur en assistant à la messe commémorative, célébrée, par le révérend curé Beytrison, et magnifiquement chantée par la « Cécilia ». Notre bon pasteur, président du conseil de surveillance, avec sa délicatesse coutumière, rappelle le souvenir des fondateurs, de tous les membres disparus, de tous ceux qui ont œuvré avec dévouement au service de cette noble cause et qui nous ont quittés pour un monde meilleur.

A la sortie de la messe, la « Cécilia », sous la direction de M. Maurice Micheloud, et la « Marcelline », dirigée par M. André Balet, exécutèrent quelques beaux morceaux de leur répertoire. Ce concert fut très apprécié d'autant plus qu'il était accompagné du verre d'amitié, généreusement offert par la commune à toute la population.

Conduite par la « Marcelline » et la « Cécilia », la joyeuse cohorte des Raiffeisenistes se rendit ensuite à la maison d'école en un défilé fort sympathique. Elle y trouva la salle de gymnastique décorée avec soin aux couleurs « Raiffeisen » et communales.

Le major de table du jour, M. Michel Vuistiner, donna le départ à cette partie officielle. Par ses paroles d'introduction, il mit tout le monde à l'aise et ainsi une bonne ambiance se créa rapidement. Elle commença en effet par les souhaits de bienvenue du président du comité de direction, M. Camille Balet. Il eut une pensée spéciale pour les deux fondateurs encore en vie et présents à la fête, M. Camille Ballestraz et M. Chérubin Ravaz.

L'historique de notre Caisse, minutieusement préparé par M. Francis Buttin, secrétaire du conseil de surveillance, brossa un tableau complet de la naissance des Caisses Raiffeisen à nos jours. M. Francis Buttin conclut en remerciant les membres de leur attachement à la Caisse et les encouragea à persévérer.

M. Paul Puippe et M. René Jacquod apportent les vœux de l'Union suisse et du comité cantonal. M. Puippe offre à la Caisse un vitrail frappé de l'emblème Raiffeisen, M. Jacquod une pièce en or de 20 francs à M. Camille Ballestraz pour ses 50 ans d'activité au comité. Ces deux brillants orateurs nous démontrent le grand développement raiffeiseniste sur le plan suisse et valaisan, et félicitent notre Caisse pour sa belle expansion en 50 ans d'activité.

M. Gérard Théodoloz, président de la commune, remercie les responsables d'avoir associé l'autorité communale à la célébration du jubilé. Il a une pensée de reconnaissance pour les administrateurs et les gérants. Il fait ressortir la ponctualité remarquable des sociétaires, ce qui est un signe du bon esprit villageois et campagnard. Il rappelle que l'argent n'a pas d'odeur, d'où solidarité entre les membres. Le président relève les bonnes relations Commune - Caisse Raiffeisen et stimule les membres à l'épargne.

M. le révérend curé Fournier, ancien curé de notre paroisse pendant 27 ans et pendant les mêmes années président du conseil de surveillance, a eu pour tâche de conclure. Il laissa parler son cœur et émut tout le monde. « Mon âme », dit-il, « ne chante que les heures sereines passées chez vous. » Et ces paroles du doyen des orateurs jetèrent, sur nos âmes, beaucoup de fraîcheur. Tous les orateurs du jour furent vivement applaudis.

M. Camille Balet distribua ensuite les récompenses : à M. Camille Ballestraz, membre fondateur, 50 ans au conseil de surveillance comme secrétaire et vice-président, à M. Chérubin Ravaz, membre fondateur et 50 ans de sociétariat, à M. David Micheloud, plus jeune membre de notre Caisse, qui sera le trait d'union entre le cinquantenaire et le centenaire, enfin à chaque sociétaire qui reçut une plaquette souvenir et 6 verres ornés de l'armoire communale. M. Balet rappela aussi la mémoire de M. Maurice Allégroz, président du comité de direction pendant 42 ans, et de M. Pierre Hugo, gérant pendant 46 ans. Une

pensée particulière de reconnaissance va également à la scola des jeunes, dirigée par M. Hubert Bruttin. Ces 50 enfants ont joyeusement agrémenté l'après-midi, à la société de chant « Cécilia », à la société de musique « La Marcelline », à M. Matter, humoriste-musicien, et surtout aux chefs de cuisine, MM. Bovier et Brunner, pour le succulent repas qu'ils nous ont préparé, aux serveuses et au chef de service, M. Claudy Zufferey.

Chacun gardera un souvenir durable de cette lumineuse journée qui fut une réussite parfaite.

* * *

Lors de l'assemblée générale du 27 mars 1976, dans son rapport du comité de direction, M. Michel Vuistiner a le regret d'annoncer la démission de M. Camille Balet, président du comité de direction pendant 10 ans et membre du comité pendant 33 ans, ainsi que celle de M. Camille Ballestraz, membre fondateur et membre du conseil de surveillance pendant 51 ans. A ces deux pionniers de la « Raiffeisen », qui aujourd'hui rentrent dans le rang, nous disons toute notre gratitude pour tout le dévouement mis bénévolement au service de toute une communauté et dont nous sommes les bénéficiaires. La coutume dit : « Chacun se remplace », mais il est des départs dans la vie qui laissent beaucoup de regret, même une pointe d'amertume. Les membres des comités, avec lesquels ils ont œuvré durant de longues années, garderont un excellent souvenir de ces deux méritants coopérateurs.

Entourant M. Paul Marmy, président, MM. Louis Roulin, gérant, et Claude Butty (à droite sur la photo), secrétaire.



compréhension s'est créée au fil des ans et l'institution compte actuellement 68 sociétaires.

Le rapport du gérant, M. Louis Roulin, qui depuis cette année prend la succession de M. Gaston Duc, fondateur également et dévoué gérant durant 25 ans, est éloquent puisque le roulement est de 2 900 000 francs en 913 opérations, alors que le bilan au 31 décembre 1975 est de 1 800 000 francs environ.

Après l'assemblée statutaire et l'adoption des comptes et rapports, chacun se retrouvait à l'auberge des Trois Communes, où était servi l'apéritif qui précédait le banquet officiel. Ce fut l'occasion pour M. Louis Roulin, major de table, de donner en premier lieu la parole à M. Paul Marmy, président, qui évoqua le passé et les difficultés premières d'une institution qui, maintenant, fait honneur à quatre villages. S'exprimèrent encore tour à tour MM. les abbés François Butty, Roger Carrel, Mme Janine Duc, au nom de la commune de Forel, MM. Willy Blanc, président de la Fédération des Caisses Raiffeisen de Fribourg-romand, Jean Klaus, délégué de l'Union centrale, Lambert au nom des communes, et Vézy pour les paroisses. M. Roger Roulin apporta les remerciements de tous les sociétaires à l'endroit d'un comité qui a sans cesse œuvré dans l'intérêt général.

M. Gaston Duc, ancien gérant, qui recevait de l'institution une pendule neuchâteloise pour son dévouement durant 25 ans, devait mettre un point final à une fête qui restera fortement marquée dans le cœur et l'esprit de chacun.

G. Fasel

Assemblées ordinaires



Jura

Asuel-Pleujouse

L'assemblée générale de notre petite banque a eu lieu, le 3 avril dernier.

Le président, M. Bernard Schaffner, ouvre la séance, en présence de 28 sociétaires. Dans son rapport, il mentionne d'abord les événements marquants de l'an-

née écoulée ; mais notre président s'arrête plus particulièrement sur les faits saillants de la vie interne de la Caisse en l'an 75, à savoir la démission de notre trésorier pour fin septembre, ainsi que celle de notre secrétaire, à la même date. Suite à la mise au concours locale qui s'en suivit, Mme Thérèse Quiquerez fut honorée à la repouvue du poste de gérante. Dès lors, elle s'est fort bien acquittée de sa tâche, preuve en est la bonne gestion et la mise à jour des comptes bien établis et remis en temps voulu.

Notre nouvelle gérante présente les comptes 1975. Avec savoir-faire, elle brosse un aperçu détaillé de chaque poste. Le bilan, en nette augmentation, se monte à fr. 1 267 035.80 ; le compte d'exploitation accuse un bénéfice net de fr. 6915.20 versés à notre réserve qui passe ainsi à fr. 62 848.75. Les prêts gagés, hypothécaires et autres représentent le gros morceau de l'actif, approchant les 1 200 000 francs, alors que l'épargne s'envole gentiment vers le million. Tous les autres postes sont quasi stationnaires. Mme Quiquerez fait ressortir, en terminant, les taux intéressants accordés à tous les niveaux et que la fortune populaire qui nous est confiée est judicieusement placée dans les différentes catégories de prêts et de crédits.

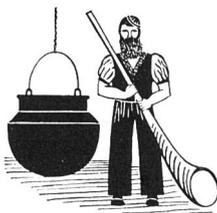
Six nouveaux membres sont venus grossir les rangs de nos sociétaires ; le blé qui lève va porter des fruits...

Vint le tour de M. Joseph Stadelmann, président du conseil de surveillance, de présenter son rapport : contrôles de caisse, pointages, expertise de l'Union... puis, dit-il, j'ai à cœur de relever encore les mérites de notre ancien caissier. Qui ne se souvient des judicieux conseils reçus maintes fois après avoir franchi le seuil de sa demeure. Nous lui sommes redevables du bel essor que connaît notre modeste banque locale. Cedi dit, M. Stadelmann remet en lumière les données du bilan, le bénéfice acquis, et demande à l'assemblée d'accepter les comptes tels que présentés, et de donner décharge aux organes responsables, avec les remerciements réitérés à tous. Ces propositions sont acceptées. M. Schaffner, président de direction, relate que les membres des deux comités ont unanimement décidé de nommer M. Rérat, ancien gérant, membre d'honneur de notre Caisse. Il demande à l'assemblée de ratifier ce vœu par acclamation. Un « qu'il vive » et des bravos nourris saluèrent sur le champ ce noble geste de reconnaissance.

Comme il se devait, M. Rérat, ému mais visiblement rajeuni, en termes choisis et appropriés, remercia bien sincèrement tous les présents pour ce beau geste de gratitude et de louables mérites. « L'avenir de la Caisse est en bonnes mains ; le sillon tracé bien jalonné, semez dans la bonne terre, la récompense de votre fructueux labeur viendra. »

L'assemblée, levée à 22 heures, la famille Koller servit alors un excellent souper. Merci aux accortes serveuses et au chef-cuisinier. Une belle soirée récréative, digne de toutes ses devancières, s'est terminée dans la plus franche gaieté et une ambiance toute ajoulote.

Les noces d'argent



Fribourg

Forel - Autavaux

Les 25 ans de la Caisse Raiffeisen

Dans une ambiance toute particulière, la Caisse Raiffeisen de Forel-Autavaux, Montbrelloz et Rueyres fêtait ses 25 ans d'existence. Dans le rapport des souvenirs, M. Paul Marmy, président du comité de direction, donne lecture du premier procès-verbal de l'assemblée constitutive qui porte en effet la date du 30 mars 1951.

Une poignée seulement de sociétaires ont entouré les promoteurs et fondateurs, MM. les abbés Butty et Monnard, dans cette marche vers l'avenir et le bien de nos communautés. Il faut dire qu'à cette époque les temps étaient toujours difficiles et que chacun n'appréciait pas à sa juste valeur l'incursion dans nos villages d'une institution qui bouleversait en quelque sorte les traditions les mieux établies. Grâce à la perspicacité et la compétence d'un comité très dévoué, une amitié faite de sagesse et de

Boncourt

Quelque 120 membres, dont plusieurs dames, ont participé à la 29e assemblée générale de la Caisse Raiffeisen, qui s'est tenue au restaurant de la Locomotive.

En ouvrant l'assemblée, M. René Mathez, président du comité de direction, souhaite une cordiale bienvenue à chacun.

Rédigé par M. Marius Plomb, secrétaire, le procès-verbal de la dernière assemblée est accepté tacitement.

Puis, après avoir rappelé la mémoire des membres disparus durant l'année écoulée, M. René Mathez, président, présente un intéressant rapport sur la situation économique marquée par la fin d'une période de haute conjoncture, la lutte contre l'inflation et la récession. De l'activité propre de la Caisse, M. Mathez releva les faits suivants : admission de 20 nouveaux membres dont il se plut à citer les noms, portant ainsi l'effectif des sociétaires à 346 ; toutes les demandes de prêts (29) pour un montant total de 1 320 000.— francs ont été satisfaites. Il conclut en remerciant ses collègues des deux comités, et plus spécialement M. Rossé, gérant, et son épouse.

La Caisse Raiffeisen de Boncourt au premier rang des Caisses du Jura

L'évolution réjouissante des affaires est mise en relief par l'exposé du gérant, M. François Rossé. Le roulement, de l'ordre de 48 millions, a nécessité environ 9500 opérations. En augmentation de près de 2 millions, soit de 17 %, le bilan atteint 13 269 765.— francs, et place ainsi notre institution au premier rang des Caisses du Jura. Cette forte augmentation est due en particulier au renforcement du compte épargne, qui atteint 8 360 000.— francs. Par contre, le bénéfice net a sensiblement fléchi par rapport à l'exercice précédent, puisqu'il se monte à 31 013.— francs. Cette diminution est la conséquence naturelle de l'évolution des taux. Durant 4 ans encore, les importants placements sur obligations à 7 $\frac{3}{4}$ % et même 8 % rongeront les bénéfices. Les réserves se montent à 411 341.— francs. Pour terminer, le gérant remercie ses collaborateurs des deux comités et tous les sociétaires pour la confiance témoignée.

M. Géo Froidevaux, président du conseil de surveillance, présente ensuite son rapport, fait part des différents contrôles effectués notamment par l'Office de révision de Saint-Gall, et qualifie d'excellente la gestion de la coopérative. Puis l'assemblée adopte les comptes 1975 et donne décharge aux organes responsables. M. Froidevaux termine en félicitant M. Fr. Rossé et son épouse, qui remplissent avec zèle et compétence leurs tâches comptables et administratives.

Film Raiffeisen

Après le paiement de l'intérêt de la part sociale, le film de propagande des Caisses Raiffeisen suisses est projeté. Avec beaucoup de satisfaction, les sociétaires présents y ont découvert la gare de Boncourt, la famille de M. Georges Plomb, et le bâtiment de notre banque locale.

Cette fructueuse assemblée se termine par une collation offerte à tous les membres

présents. Et c'est dans une chaude ambiance que la soirée se prolongea quelque peu...

Buix

La 46e assemblée générale s'est tenue samedi soir 28 avril dans la Salle municipale et en présence d'environ 90 dames et messieurs, sur les 163 sociétaires que compte la Caisse.

Le vice-président, M. René Goffinet, présidait. Celui-ci, après avoir remercié la nombreuse assistance, et analysant la situation, se félicita de la bonne marche de la coopérative, malgré la récession et le chômage existant dans le pays, mais dont notre cité semble avoir été moins atteinte. Il adressa également ses remerciements à toutes les personnes qui l'ont aidé dans la direction des affaires de la Caisse, et formula des souhaits afin que celle-ci continue de rendre à nos concitoyens de signalés services.

Après la désignation de deux scrutatrices, le secrétaire lut le procès-verbal de la dernière assemblée. Puis les comptes de 1975 furent présentés par Mme Huguette Prongué, nouvelle gérante, qui a succédé à M. François Prongué, auquel elle fit part de sa gratitude et de ses remerciements pour les conseils qu'il lui a apportés. Voici quelques chiffres extraits du bilan : Roulement : 2 852 000.— francs ; Epargne : 3 237 761.— francs ; Prêts hypothécaires : 2 745 480.— francs ; Bénéfice net : 15 800.— francs ; Réserves : 162 550.— francs.

Le conseil de surveillance, dans son rapport, propose d'accepter les comptes de 1975. Ce qui fut fait.

Elections statutaires. — L'ancien président, M. Joseph Meusy, ayant donné sa démission, sur proposition de M. Joseph Courbat-Muller, l'assemblée nomma l'actuel vice-président, M. René Goffinet, président et M. Louis Fridez du Maira, comme nouveau membre du comité. Nos félicitations.

Pour 25 ans de sociétariat, MM. Joseph et Henri Chaumeil reçoivent chacun le porte-monnaie traditionnel. De plus, en raison des 45 années passées à la gérance de la Caisse, le comité témoigne sa gratitude à M. François Prongué en lui offrant un très beau cadeau. M. Joseph Meusy reçoit une « channe » pour les nombreuses années de présidence de cette banque locale.

La séance étant levée, chacun se retrouva au restaurant du « Cheval blanc » afin d'y prendre la collation traditionnelle offerte à cette occasion.

M. Froidevaux

Courtedoux

Samedi soir, 10 avril écoulé, se tenait au préau de l'école la 44e assemblée annuelle ordinaire de la Caisse Raiffeisen du village. Cent trente et un sociétaires avaient répondu à la convocation du comité.

Présidée par M. Roger Salomon, président du comité de direction, cette assemblée a été une belle manifestation relevant le développement constant de notre modeste banque villageoise. Après avoir rappelé le souvenir de trois sociétaires décédés

depuis notre dernière assemblée, le président présenta son rapport. Document vivant, imagé à souhait, après un coup d'œil jeté sur l'économie de notre pays — baisse actuelle des taux, récession — il se plut à relever le beau résultat enregistré par notre Caisse au cours de l'année 1975. Il termina son rapport en demandant à chacun d'avoir toujours confiance en « sa » Caisse Raiffeisen pour traiter tant les opérations d'épargne que les demandes de crédit.

M. Bernard Lièvre, gérant, se plut, lui aussi, à relever le beau développement de notre institution. Il n'y eut pas seulement stabilisation de tous les postes, mais augmentation sensible dans bien des cas. Le bilan se monte à 5 443 889 francs, en augmentation de 314 000.— francs. Les affaires traitées atteignent le beau chiffre de 8 666 671 francs, en augmentation également de 1 688 000 francs. Les prêts hypothécaires totalisent 3 800 000 francs, alors que les dépôts d'épargne, y compris les obligations se soldent par 5 millions.

Le bénéfice net de l'exercice est entièrement versé aux réserves, qui atteignent 233 945 francs. M. Lièvre termine son rapport en remerciant déposants et emprunteurs.

Il appartenait à M. Roland Blaser, président du conseil de surveillance, de renseigner les sociétaires sur la marche générale des affaires et les contrôles effectués. Il le fit d'une façon claire et détaillée. Les vérifications faites régulièrement ont laissé chaque fois une excellente impression. L'encaisse a toujours été exacte. Il en fut de même lors de la revision ordinaire de l'Union suisse de Saint-Gall. Le caissier remplit ses fonctions d'une manière exemplaire. Se basant sur les résultats obtenus lors des contrôles de caisse, de l'examen des titres et de leurs garanties et de la comptabilité générale, M. Roland Blaser propose l'adoption des comptes tels qu'ils sont présentés.

L'assemblée approuve les propositions du président du conseil de surveillance.

L'ordre du jour appelait la réélection, par suite d'expiration de son mandat, de M. Edmond Maillat du comité de direction. C'est par un vote unanime, accompagné de vifs applaudissements, qu'il fut réélu pour une nouvelle période. Nos plus sincères félicitations.

Il fallait également remplacer trois membres démissionnaires, atteints par la limite d'âge, soit MM. Joseph Bouverat, entré au conseil de surveillance en 1936, Louis Michel, entré au comité de direction en 1937, et Charles Michel, membre du même comité depuis 1948. Si l'on doit s'incliner devant un règlement et le respecter, ce n'est pas sans regrets qu'on dut s'y résigner, pour ces trois membres des comités fidèles et dévoués, qui ne laissent à leurs collègues qu'un excellent souvenir pour leur collaboration fidèle et désintéressée. Le président Roger Salomon le fit justement remarquer.

Pour remplacer les démissionnaires, sont élus MM. Martin Rérat, Bernard Bandelier et André Seidler. Félicitations et bienvenue aux trois nouveaux élus. M. Bernard Bandelier remercia l'assemblée pour cette mar-

Saint-Brais

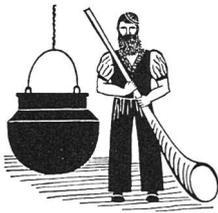
Vendredi soir 26 mars, notre Caisse Raiffeisen a tenu sa 46e assemblée générale annuelle à l'école. C'est en présence de 86 membres, sur un effectif de 123, que le président, M. Raymond Chenal, ouvre les débats en souhaitant à chacun une cordiale bienvenue. Il rappelle la mémoire de trois membres disparus. Une minute de recueillement est observée en leur honneur. Après un bref tour d'horizon, d'ordre général, le président relève l'heureux développement de notre Caisse. Il remercie ses collègues des deux comités et spécialement le gérant et son épouse.

L'évolution réjouissante des affaires de la Caisse est mise en relief par l'exposé du gérant, M. Mahon. Nous extrayons des comptes 1975 les chiffres des postes importants. Bilan : 3 806 884 francs. Roulement : 6 092 948 francs. Epargne : 3 148 851 francs. Obligations : 339 080 francs. Prêts hypothécaires : 2 502 211 francs. Bénéfice : fr. 14 049.95. Réserves : fr. 130 530.75. M. Mahon remercie ses collaborateurs et tous les sociétaires pour la confiance témoignée.

M. Maurice Jolidon, vice-président, donne connaissance de la lettre de M. l'abbé Walzer, remerciant pour l'invitation et s'excusant de ne pouvoir prendre part à nos débats. Il présente ensuite le rapport du conseil de surveillance. En conclusion, il propose d'adopter les comptes 1975 et de donner décharge aux dirigeants, d'allouer un intérêt de 6 % aux parts sociales. Ces propositions sont acceptées à l'unanimité.

Elections. — Au comité de direction, M. Henri Farine et M. Paul Queloiz sont reconduits dans leurs fonctions. Au conseil de surveillance, pour remplacer M. l'abbé Walzer, retraité à Boécourt, M. Maurice Jolidon est élu président, alors que M. Raymond Noirjean fera partie du conseil.

Après le paiement de l'intérêt aux parts sociales, le président déclare close la partie administrative et donne rendez-vous à l'Hôtel du Soleil, où une collation est servie par la famille Bader. Et c'est autour du verre de l'amitié que se poursuit la soirée dans une bonne ambiance. Q.



Fribourg

Orsonnens

La 48e assemblée générale s'est déroulée le 14 mars à l'auberge d'Orsonnens sous la présidence de M. Gilbert Chammartin. Dans son rapport, le président fit allusion à la situation économique générale et ressortit la marche ascendante de notre Caisse, qui compte 130 membres.

Le caissier, M. Georges Berset, commenta les comptes dont voici quelques chiffres : Fonds confiés : 3 522 000.—

francs. Bilan : 3 756 034.— francs, en augmentation de 10,7 %. Roulement : 5 626 048.— francs. Bénéfice : 12 785.— francs. Réserves : 135 526.— francs.

Ces comptes sont approuvés après rapport de M. A. Defferrard, président du conseil de surveillance.

Cette année intervenait la réélection des membres de l'administration. Pour raison d'âge, deux membres renonçaient à une réélection. Ce sont : M. Léon Chassot, qui fit partie du comité de direction durant 42 ans et qui assista à plus de 440 séances des comités, et M. Oscar Noël, qui œuvra



Neuchâtel

Les Ponts-de-Martel

Le 26 mars 1976, à la Salle de paroisse, 107 sociétaires sur 216 que compte notre Caisse Raiffeisen, mettent un terme au 39e exercice de cette institution villageoise utile et prospère.

Dans un style bien personnel, tout empreint de simplicité, le président, M. Jean Zmoos, se plaît à relever les progrès sensibles réalisés ces dernières années, qui sont sans doute l'expression tangible de la confiance et de la fidélité des membres et clients. L'orateur donne aussi des précisions sur l'importance des fonds confiés, réinvestis dans la mesure du possible sur place, aidant ainsi ceux qui le désirent à réaliser leurs divers projets. Il termine en rappelant que sur 34 membres fondateurs, cinq sont encore en vie, dont trois ont le privilège de pouvoir participer à la présente manifestation, ce sont : M. Ulysse Benoit, ancien gérant pendant presque 35 ans, M. Marc de Montmollin, secrétaire du premier comité, M. Jean Zmoos, actuel président et membre du comité depuis la fondation de la Caisse.

Le gérant passe en revue les différents postes du bilan sans trop s'attarder aux chiffres. Il émet plusieurs constatations d'ordre pratique et constate que la magnifique collaboration de toutes les couches de la population a joué, une fois de plus, un rôle magnifique et se concrétise dans un palmarès d'exercice vraiment réjouissant. Un sincère plaidoyer en faveur de l'épargne et des remerciements chaleureux sont adressés par M. Jean-Luc Benoit à chacun en guise de conclusion.

M. Samuel Randin, président du conseil de surveillance, demande à l'assemblée de voter les trois résolutions d'usage, non sans insister sur le fait que des contrôles, réguliers ou à l'improviste, sont intervenus en cours d'exercice. Le compte d'exploitation et le bilan se chiffrant par fr. 10 717 660.61 sont ainsi adoptés à l'unanimité.

durant 34 ans au conseil de surveillance. Hommage leur fut rendu. En reconnaissance, un vitrail dédié, avec écusson Raiffeisen, leur fut remis, de même qu'à M. Georges Berset, caissier, qui fait partie de l'administration depuis 35 ans.

En conclusion de l'assemblée, le président souhaite voir prospérer encore notre institution qui, dans deux ans, fêtera le cinquantième de sa fondation. Jusque là, il espère voir adhérer bon nombre de nouveaux membres. L'assemblée fut suivie d'une collation offerte aux sociétaires.

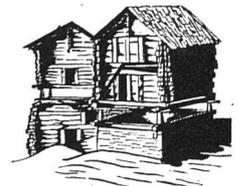
La projection du magnifique film « Le chant d'un pays » remémora à tous les participants que le canton de Neuchâtel offre à l'œil flâneur une foule de particularités et de sites remarquables, le survol en montgollière des hauts plateaux spécialement, fut réalisé de façon parfaite. C'est par une longue ovation que se termina la présentation de ces vues représentatives et en tous points réussies.

Le paiement de l'intérêt de la part sociale, effectué selon une nouvelle formule, plut à chacun et permit de se retrouver sans tarder à l'étage inférieur de la maison de paroisse, où une excellente collation, préparée et servie avec brio par les dames des comités, sous la conduite de Mme Zmoos, régala chaque participant.

Entre assiette et café, M. Maurice Ducommun, président de la commune, présent pour la première fois, se plut à relever que la Caisse locale savait se trouver au bon moment aux côtés de l'autorité et que cette heureuse collaboration était très bien comprise de part et d'autre. Il sut aussi intéresser son auditoire en passant en revue les tâches qui attendent encore les autorisés et en brossant un tableau réjouissant de ce qui a déjà été réalisé, tout en gardant des finances communales vraiment saines, signe garant d'une gérance judicieuse et compétente.

Quelques jeux de cartes à l'emblème « Raiffeisen » étaient à disposition des jasseurs qui terminèrent ainsi cette soirée en tous points réussie.

Benoit



Valais

Saxon

C'est devant une soixantaine de personnes que le président, M. Bernard Mayencourt, ouvre cette 49e assemblée générale ordinaire.

Rapport du comité de direction

M. Bernard Mayencourt donne tout d'abord dans son rapport un aperçu de

l'évolution de la situation économique de notre pays. Le bon fonctionnement d'une institution comme la nôtre dépend des relations étroites qui sont établies entre les sociétaires et les clients d'une part, et les membres du comité, du conseil de surveillance et du gérant d'autre part. Les chiffres des comptes annuels et du bilan témoignent des réjouissants progrès enregistrés. La formation de l'épargne bancaire a certainement été aiguillée par les taux élevés offerts aux bons de caisse durant les deux premiers mois de l'année 1975. M. Mayencourt, avant de terminer son brillant rapport, remercie ses collègues du comité et du conseil de surveillance ainsi que le gérant pour leur fructueux travail.

Puis M. Gérard Rausis, président du conseil de surveillance, annonce ensuite la démission du dévoué gérant, M. Robert Fellay, qui a demandé à être libéré de ses fonctions au 31 décembre 1975. M. Fellay reste l'incarnation de la Caisse Raiffeisen de Saxon. Homme de la première heure, il fut fidèle au poste pendant 46 ans, consacrant une part importante de son existence au service de notre institution, en bravant la dépression des années 30, la guerre de 39-45 et la haute conjoncture des années 60. M. Fellay a su admirablement concilier les exigences de la Centrale de Saint-Gall avec les obligations non moins impératives de ses administrés. Un souvenir tangible lui sera offert.

M. Rausis a le plaisir de présenter ensuite le nouveau gérant, M. Jean Vernay, qui n'est pas un inconnu pour les sociétaires. Rompu aux affaires, par son expérience et ses compétences sur le plan communal, il sera sans aucun doute le digne successeur de M. Fellay. Nous le félicitons chaleureusement.

Exposé du gérant

M. Jean Vernay, dans son rapport très exhaustif, fait une analyse complète des comptes annuels et du bilan. La bonne marche de notre Caisse durant l'année 75, nous dit-il, permet de qualifier cet exercice de bon et même de très bon.

Durant les douze mois en revue, la somme du bilan a subi une augmentation de 9%. Ce progrès est l'œuvre exclusive de nos sociétaires et clients puisque, une fois de plus, il n'a pas été renforcé par des crédits contractés auprès de notre banque centrale. Cette augmentation du bilan est bien la preuve de la confiance que témoigne la population de notre circonscription coopérative à notre institution. M. Vernay nous donne encore une comparaison intéressante entre les dépôts d'épargne qui ont été plus importants que les obligations. Cette constatation confirme que si le déposant accordait jusqu'ici la priorité aux taux d'intérêt, il tient aussi maintenant à ce qu'une partie au moins de son pécule soit disponible à court terme, ceci en raison de l'incertitude des temps présents.

En ce qui concerne l'effectif des membres, M. Vernay relève l'admission de cinq nouveaux sociétaires et le décès de six coopérateurs.

Le gérant termine son exposé en jetant un coup d'œil sur le compte d'exploitation qui accuse une augmentation réjouissante

du bénéfice net par rapport à l'exercice 1974. M. Vernay remercie les sociétaires pour leur active collaboration à la bonne marche et à l'essor de notre coopérative communale d'épargne et de crédit.

Rapport du conseil de surveillance

Avec sa verve coutumière, M. Rausis, président de cet organisme, présente son rapport et le résultat des expertises effectuées tout au long de l'année. Le gérant a rempli avec zèle et habileté ses tâches comptables et administratives. M. Rausis relève avec une satisfaction toute particulière les excellentes relations que le gérant a entretenues avec la clientèle. La bonne marche et la prospérité d'une Caisse Raiffeisen dépendent en bonne partie de la confiance témoignée à son trésorier. Le président salue avec joie l'arrivée du nouveau gérant M. Vernay, et lui souhaite de grandes satisfactions et beaucoup de succès dans sa mission.

Enfin, M. Rausis invite les sociétaires à redoubler d'ardeur dans les transactions avec notre Caisse afin que, grâce à cette force jeune, nous puissions devenir toujours plus forts et assurer un meilleur service à nos membres. Les résolutions habituelles sont ensuite votées sans opposition.

Dans les divers, le président, M. Mayencourt, a la grande joie de remettre un magnifique souvenir à M. Octave Perrier pour ses 33 ans d'activité.

En fin de soirée, les participants purent admirer avec beaucoup de plaisir de magnifiques diapositives sur la faune du « Pays des Dranses », présentées par un spécialiste en la matière, M. Georges Laurent, de Martigny.

Un participant

Val-d'Iliez

Sous la présidence de M. Maurice Bovard s'est tenue, le 3 avril, l'assemblée générale annuelle à laquelle ont participé 70 sociétaires.

A cette occasion, l'administration a présenté un rapport très favorable sur la marche de la coopérative au cours de son 46e exercice. Le bilan passe de 8,5 millions à fin 1974 à 9,6 millions au 31 décembre 1975, accusant ainsi une augmentation de 1,1 million, ou de 12%. Durant l'année en cours, la somme du bilan va franchir pour la première fois le cap des 10 millions. Cet accroissement témoigne d'une vive activité. L'effectif des membres s'élève à 207 au 31 décembre 1975. Le roulement, 13,4 millions, est en augmentation de 20% par rapport à l'année précédente. Le bénéfice net, soit fr. 26 467.95, a été viré aux réserves qui atteignent la somme de fr. 376 588.25. La Caisse a accordé en 1975 pour environ 900 000 francs de prêts et crédits.

Dans son rapport, le président du comité de direction, M. Bovard, fait un tour d'horizon de la situation économique et du marché de l'argent, caractérisé par une baisse des taux débiteurs et créanciers. Après la lecture du bilan et l'exposé du gérant, M. J. Gonnet, le rapport du conseil de surveillance est présenté par M. B. Borrat-Besson. L'assemblée se termine par l'approbation des comptes annuels et le paiement de l'intérêt alloué aux parts sociales.

Vissoie

L'assemblée générale de la Caisse Raiffeisen de Vissoie, qui groupe 200 sociétaires des communes du Val d'Anniviers, a eu lieu le samedi 3 avril, à Vissoie.

M. Denis Melly, président, ouvrit la séance en souhaitant la bienvenue aux sociétaires et en rappelant le souvenir des disparus.

Après la lecture du procès-verbal de la dernière réunion par M. Francis Massy, secrétaire, le président présenta le rapport du comité de direction sur le dernier exercice.

Le gérant, M. Albert Florey, commenta les comptes de l'année 1975. Le bilan de 5 418 264.— francs est en augmentation de 800 000.— francs, avec un chiffre d'affaires de 12 075 162.— francs en 2749 opérations de caisse. Le bénéfice de fr. 23 068.30 versé aux réserves porte ces dernières à fr. 253 197.51. Cette fortune collective, gardée dans la vallée, permet d'offrir des conditions intéressantes aux déposants et aux emprunteurs.

Sur proposition de M. Marc Melly, président du conseil de surveillance, les comptes sont approuvés par l'assemblée.

M. le conseiller aux Etats Guy Genoud avait répondu à l'appel du comité. Sa conférence : « L'aménagement du territoire » a captivé un auditoire attentif. Après l'exposé clair et précis de M. Genoud, et à l'issue du débat qui a suivi, chacun a pu se faire une idée plus précise de cet important problème qui sera soumis au peuple suisse lors d'une prochaine votation fédérale.

Le traditionnel verre de l'amitié clôture cette assemblée.



Vaud

Echallens

« Les peuples heureux n'ont pas d'histoire », dit le proverbe. Notre Caisse pourrait faire sien cet adage puisque la dernière assemblée annuelle, soixante-deuxième du nom, qui s'est déroulée le jeudi 18 mars dernier à la Salle du tribunal, a été d'une durée de 45 minutes. Placée sous l'expertise présidence de M. Paul Nicod, elle fut très fréquentée, preuve en est la présence de 92 membres. La Caisse Raiffeisen locale compte actuellement 163 membres, en augmentation de huit par rapport à l'année dernière. Cette constante évolution dans l'effectif prouve combien grande est la confiance placée dans notre institution. Il faut malheureusement déplorer deux décès ; c'est pourquoi les membres se sont levés pour honorer la mémoire de MM. Ernest Mani et Charles Favre.

On relève, pour l'exercice écoulé, un roulement de fr. 6 809 223.41. Le compte d'exploitation de l'année 1975 révèle un bénéfice de fr. 2726.20, montant versé à la réserve. Les taux d'intérêt des obligations ayant été en augmentation et ceux des placements hypothécaires à la baisse, le bénéfice réalisé est ainsi moins élevé que ces dernières années. Le bilan accuse un total de fr. 3 167 432.85. M. Gilbert Wicht, gérant dévoué autant que compétent, exprime sa reconnaissance aux membres du comité ainsi qu'à son prédécesseur, M. Robert Allaz, qui ont su être toujours disponibles pour le mettre en route, puisque c'était sa première année de gérance de la Caisse.

Une généreuse collation était offerte, après l'assemblée, à l'Hôtel de Ville, où la famille Wegmann recevait la grande famille raiffeiseniste avec sa coutumière bienveillance. Là, ce fut alors d'une plus longue durée qu'à l'assemblée, mais ce furent d'agréables moments qui permirent à chacun de fraterniser dans une ambiance sympathique, bien dans l'esprit Raiffeisen. *A. G.*

Mézières

C'est en présence de 211 membres sur 352 que le président, M. Max Porchet, ouvre l'assemblée générale de notre Caisse Raiffeisen.

La présentation des comptes s'est faite sous forme d'un rapport du comité de direction et de celui du gérant, M. Jacques Porchet, caissier. Les chiffres des comptes annuels et du bilan témoignent des réjouissants progrès enregistrés. Ils sont l'expression tangible de la confiance et de la fidélité des membres et clients. L'importante augmentation des fonds confiés met en lumière l'activité d'épargne accrue de notre population, l'esprit de prévoyance solidement ancré dans la région. Les comptes du 59^e exercice donnent les chiffres suivants : chiffre d'affaires 42 680 958.— francs (37 394 395.— francs en 1974). Bilan : 11 056 895.— francs. Bénéfice net 30 495.— francs versé à la réserve, qui se monte ainsi à 440 001.— francs.

Dans son rapport, M. Max Porchet parla du marché de la monnaie internationale, de la situation économique. Il releva la brillante nomination du gérant, M. Jacques Porchet, au sein du comité cantonal en qualité de secrétaire-caissier.

Plusieurs membres des deux comités sont soumis à une réélection statutaire : comité de direction, M. Max Porchet, président ; M. Gilbert Rochat, secrétaire ; M. Daniel Thonney ; conseil de surveillance, MM. Hans Bühlmann, Louis Bach.

Le rapport du conseil de surveillance traite des contrôles imposés de la comptabilité et de l'encaisse, du bilan, des prêts accordés. Ledit conseil félicite et remercie le gérant, M. Jacques Porchet, et son aide, M. André Plomb, pour leur zèle, mais aussi pour la parfaite compétence avec laquelle le gérant assume la bonne marche et la prospérité de la caisse. *(cp)*

Puidoux - Chexbres

L'assemblée générale s'est déroulée samedi 24 avril, en la grande salle de Puidoux-Village.

M. Bovy, au nom du comité de direction qu'il préside, commente la situation économique générale durant le dernier exercice. Il relève que les taux des obligations sont montés en flèche pour atteindre 8 % dans certains établissements bancaires ; 1976 annonce une chute vertigineuse de ces taux. Les obligations de la Caisse Raiffeisen de Puidoux-Chexbres, renouvelées à 7 ¼ %, provoqueront quelques perturbations dans les comptes de ces prochaines années. Si de nombreux crédits ont dû être écartés en 1975, il semble que la situation s'améliore cette année et que le comité de direction pourra satisfaire les membres de la Caisse désireux d'obtenir des prêts hypothécaires. Pour terminer son rapport, M. Bovy adresse des remerciements particuliers aux entreprises qui se sont occupées de l'agrandissement de l'immeuble de la Caisse, au gérant de son dévouement, à Mme M. Rosselet, qui s'acquitte de sa tâche à la perfection en l'absence du gérant, aux membres du comité de direction, du conseil de surveillance et aux sociétaires.

Comme chaque année, M. Louis Paley, gérant, apporte un commentaire détaillé des comptes de l'exercice 1975. Le compte d'exploitation présente un bénéfice net de fr. 28 435.60, ce qui porte la réserve à fin 1975 à fr. 543 435.95. Les intérêts des débiteurs sont en hausse de près de fr. 76 500.— et ceux des créanciers de fr. 60 000.—. Le total du bilan de fr. 12 268 309.80 a augmenté, par rapport à 1974, de fr. 717 732.—, soit de 6,21 %.

En ce qui concerne l'immeuble de la Caisse, les réparations, l'agrandissement et l'accès ont coûté 127 000.— francs ; les résultats de cet exercice ont permis d'amortir 14 000.— francs et de porter à l'actif du bilan une valeur de 135 000.— francs, alors que l'estimation fiscale s'élève à fr. 170 000.— et la taxe de base ECA, à l'indice 540, fr. 313 000.—.

On relève 141 prêts hypothécaires en premier rang et 60 en 2^e rang, totalisant fr. 7 922 185.90 et, en épargne, 136 livrets-jeunesse, 161 pour les personnes du 3^e âge et 448 autres, pour un montant de fr. 7 328 767.45, en augmentation de fr. 589 000.— par rapport à 1974.

Le gérant a passé 6601 écritures contre 6254 en 1974.

Les taux des dernières hypothèques seront probablement abaissés ; le comité de direction a l'intention d'unifier les taux pour l'ensemble des débiteurs hypothécaires.

Le conseil de surveillance, qui fonctionne comme organe légal de contrôle, a tenu 8 séances, dont 3 avec le comité de direction. Son président, M. Jean Chappuis, Longchamp, Puidoux, souligne que le comité de direction demeure toujours conscient de ses responsabilités et que le gérant entretient d'excellentes relations avec les clients.

L'assemblée, dans un vote sans discussion, adopte les rapports présentés, les comptes, et donne décharge aux organes responsables avec remerciements pour les services rendus.

M. L. Paley, en fin de soirée, forme ses vœux les meilleurs à M. et Mme Pierre-Alain Chevalley-Sonnay, tous deux de Puidoux, qui se sont mariés ce samedi, enfants de sociétaires de la Caisse Raiffeisen.

La partie administrative terminée, les membres ont goûté les délicatesses des Grisons ou d'ailleurs — avec un « Saint-Saphorin du Président » — préparées par les responsables de l'Auberge communale. *pac*

Saint-Légier

En date du 29 mars 1976, notre Caisse locale a tenu sa trentième assemblée générale, sous la présidence de M. P. Rivier.

Les participants se levèrent afin d'honorer la mémoire de M. Marcel Bricod, décédé.

M. Rivier présenta, pour la dernière fois, le rapport du comité de direction et fit part de judicieuses remarques relatives au marché de l'argent, aux taux d'intérêt, relevant l'idéal Raiffeisen qui lutte contre l'inflation et s'efforce de relancer la reprise des affaires, puis il évoqua les motifs qui ont présidé, en 1946, à la fondation de la Caisse.

M. Frédéric Mamin, gérant, analysa les comptes de 1975. Effectif, au 31 décembre : 137 membres. Le roulement dépasse six millions et demi. Suite à la récession, certains comptes ont baissé. Par contre, l'épargne est en augmentation de fr. 70 917.92. A fin 1975, les réserves de liquidités atteignaient 461 400 francs. L'exercice se solde par un bénéfice de fr. 7275.35, résultat très satisfaisant, et la réserve se monte à fr. 110 348.20.

Le président du conseil de surveillance, M. J.-P. Chavannes, fit ensuite adopter les comptes.

Deux jubilaires : MM. Chavannes et Chuard, reçurent une channe pour 25 ans d'activité.

MM. de Joffrey et Ruchet (comité de direction) et Dupraz et Chavannes (surveillance) furent réélus jusqu'en 1978.

M. Emile Saugy fut désigné comme président du comité de direction et, au conseil de surveillance, c'est M. Claude Rivier qui le remplace.

M. P. Rivier, qui se retire après 30 ans d'activité, est congratulé et un plateau dédié (accompagné de gobelets) lui est offert. M. Rivier remercia en termes chaleureux.

M. Jean Morier apporta le salut des autorités, puis félicita l'ancien président tout comme le nouveau en termes pleins d'humour et de finesse.

Close à 21 h. 40, l'assemblée fut suivie par la projection de deux films. Ce fut, ensuite, le verre de l'amitié. *G. R.*

Pensée

L'aristocratie véritable est celle de la vertu et du talent.

Thomas Jefferson

In memoriam

† Constant Serex

caissier-gérant durant 42 ans de la Caisse Raiffeisen de la paroisse de Palézieux - Maraçon.

Notre région est en deuil d'un des citoyens qui l'on le mieux servie. Les derniers devoirs ont été rendus mardi 23 mars, par une assistance nombreuse et attristée, à M. Constant Serex-Clot, emmené dans sa 85e année, après de longues souffrances, par une maladie dont la science n'a pas encore trouvé le remède. Il avait été profondément affecté par le décès de sa fidèle épouse et collaboratrice, puis, récemment par celui, subit, de son fils aîné, gérant de l'agence du Crédit foncier vaudois d'Aubonne. Sa santé, dès lors, s'était progressivement dégradée. Avec une sœur, ils étaient seuls survivants de la belle famille de la Croix-Blanche, cinq fils et quatre filles. Pour de nombreuses personnes, le regretté défunt était toujours « Constant de la Croix-Blanche ».

Doué d'une vive intelligence et d'éminentes capacités, il a marqué profondément la vie de son village de Maraçon. De bonne heure secrétaire municipal (sa magnifique écriture attestait son souci de l'exactitude, du travail bien fait) puis bientôt syndic, la commune lui doit beaucoup. Mais c'est surtout comme caissier-gérant de la Caisse Raiffeisen de la paroisse, de 1927 à 1969, qu'il s'est dévoué. Il en était l'âme et comme tel le confident et le conseiller avisé de nombreuses familles. La confiance dont jouissait — et jouit encore — notre Caisse de crédit mutuel était surtout redevable à la parfaite probité, à l'entière discrétion, aux qualités d'ordre et d'exactitude de ce caissier dévoué et toujours disponible.

Tous ceux qui ont connu Constant Serex, ami fidèle et sûr, lui gardent un souvenir ému et lumineux et s'associent aux condoléances adressées à ses enfants. Nos regards se portent avec nostalgie vers sa chère maison actuellement vide, après avoir été le berceau d'une belle famille, et qui, avec lui, dégagait un parfum de paix, de sagesse et de finesse, comme un écho de la bonne vie vaudoise qui précéda les deux guerres mondiales.

Brûlantes informations...

Saviez-vous déjà...

... que le tabac ne provoque pas seulement le cancer et d'autres accidents pathologiques, mais qu'il est aussi souvent à l'origine d'incendies dévastateurs ?

... que les enfants font parfois des ravages avec le rouge à lèvres de maman, le stylo-feutre de papa, la porcelaine de grand-mère, mais souvent aussi — et combien plus graves ! avec des allumettes ?

... que faute de connaissances techniques suffisantes, le bricolage d'appareils de télévision, de radio, de fers à repasser n'est pas recommandable — et de toute façon condamnable lorsqu'il s'agit de fusibles ?

... qu'après la période de chauffage, il faut s'abstenir d'encombrer la chaufferie de vieux cartons, de journaux, etc., car il faut parfois allumer de nouveau la chaudière sans qu'on ait le temps d'enlever ces dangereux matériaux combustibles ?

... qu'il ne faut pas laisser traîner les chiffons imprégnés d'huile de lin, après les nettoyages de printemps, car ces chiffons peuvent prendre feu d'eux-mêmes ?

... qu'il est imprudent de laisser sans surveillance sur le feu une lèche-frite pleine d'huile bouillante, si l'on ne veut pas risquer une explosion très désagréable ?

... que la chaude lumière des bougies ne crée pas seulement une ambiance sympathique, mais aussi la panique lorsque ces bougies se trouvent un peu trop près des rideaux ?

Maintenant que vous voilà — une fois de plus ! — bien informés, vous agirez sans aucun doute très prudemment avec votre cigarette, avec des enfants terribles et les allumettes, les appareils électriques, l'huile de lin, à frites ou à merveilles, avec les bougies, et qu'ainsi vous contribuerez utilement à la prévention des incendies !

Cipi



LE PAYS QUI VENAIT DE L'AGE DE LA PIERRE

Francfort/Main (DaD) — Un drapeau noir-rouge avec cinq étoiles blanches et un paradisiaque jaune flotte depuis une centaine de jours sur le bâtiment gouvernemental de Port Moresby, la capitale du jeune Etat des mers du Sud : la Papouasie-Nouvelle-Guinée. Après un siècle de domination coloniale européenne, le nouvel Etat a été admis aux Nations Unies, qui comptent ainsi 142 Etats membres. Les 2 600 000 habitants de l'île se composent de plusieurs centaines de groupes ethniques et tribus, vivant parfois comme à l'âge de la pierre et se livrant à des actes d'hostilité séculaires. Comme on dénombre en outre plus de 700 dialectes, la vie commune n'en est que plus difficile. Plusieurs organisations de la République fédérale d'Allemagne participent activement depuis longtemps au développement du pays.

Des experts allemands initient la main-d'œuvre indigène aux professions artisanales, aux systèmes d'éducation et de la santé publique, à la construction routière et à l'agriculture. C'est ainsi qu'à Yoro, par exemple, une coopérative a vu le jour et elle travaille déjà avec bénéfice. A Wewak, on imprime avec l'aide allemande le premier et sans doute le seul journal du monde en « pidgin-english », la « langue » la plus répandue en Nouvelle-Guinée. On voit sur notre photo un expert allemand en train d'expliquer dans un centre à Lae le fonctionnement d'un moteur.

(wff - « Flash sur l'Allemagne »)